



Le fairplay dans la prévoyance professionnelle

Enquête 2022



Vita – la solution de prévoyance professionnelle pour les entreprises des Fondations collectives Vita et de Zurich. Ensemble, elles s’engagent pour une prévoyance professionnelle juste, durable et flexible, expliquent la redistribution indésirable et garantissent une plus grande transparence. Leurs solutions de prévoyance garantissent aux assurés la plus grande part possible du revenu des placements.

Plus de 25’000 entreprises, soit environ 200’000 collaborateurs, font confiance à ces solutions de prévoyance.

Publication:	Fondations collectives Vita, Zurich Compagnie d’Assurances SA, en collaboration avec Sotomo
Direction du projet:	Karin Althaus, Claudia Keller Schläpfer, Zurich Compagnie d’Assurances SA
Auteurs:	Michael Hermann, Julie Craviolini, Sotomo
Adresse de la rédaction:	Zurich Compagnie d’Assurances SA, Hagenholzstrasse 60, 8050 Zurich
Mise en œuvre graphique:	Lithop Electronic Media AG, 8008 Zurich
Publication:	mai 2022

Sommaire

1	Fairplay dans la prévoyance professionnelle	
1.1.	Introduction	4
1.2.	Résumé des principaux résultats	4
2	Connaissances financières et en matière de prévoyance	
2.1.	Raisons incitant à ne pas se préoccuper de sa prévoyance vieillesse	6
2.2.	Connaissances sur la propre situation de prévoyance	8
2.3.	Sous-estimation systématique de la rente LPP	10
2.4.	Les connaissances financières améliorent la conscience collective	11
2.5.	La répartition dans le 2 ^e pilier reste méconnue	14
3	LPP et constitution du patrimoine	
3.1.	Constitution du patrimoine	16
3.2.	La LPP en tant qu'élément du patrimoine	19
3.3.	Pourcentages du salaire: taxe ou investissement?	22
3.4.	Plus de visibilité et de codécision dans la LPP	25
3.5.	Intérêt pour les rentes variables	27
4	Évaluations et analyses	
4.1.	Évaluation de l'actuelle redistribution	30
4.2.	Craintes concernant la propre vieillesse	34
4.3.	Pertes attendues sur les avoirs de vieillesse	36
4.4.	Risques perçus dans le 2 ^e pilier	37
4.5.	Conclusion	38
5	Méthode	
5.1.	Collecte de données	39
5.2.	Contrôle par échantillonnage	39
5.3.	Différences d'arrondi dans les graphiques	39

1 Fairplay dans la prévoyance professionnelle

1.1. Introduction

Dans la prévoyance professionnelle (LPP), chaque actif épargne pour sa propre rente. Ainsi, le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse suisse est fondamentalement différent du 1^{er} pilier (AVS) avec lequel les cotisations sont utilisées pour financer les rentes actuellement versées. Parmi les trois piliers du système de prévoyance vieillesse suisse, le deuxième est celui qui contribue le plus aux revenus des retraités d'un point de vue financier.

Mais la prévoyance professionnelle est sous pression. Le taux de conversion minimum ancré dans la loi n'a plus été abaissé depuis 2005, et ce en dépit du fait que l'espérance de vie a considérablement augmenté depuis et que l'environnement de taux s'est nettement dégradé. C'est pourquoi aujourd'hui, près de la moitié des rendements des capitaux de prévoyance des actifs sont utilisés pour verser les rentes aux retraités. Ainsi, le principe même du deuxième pilier, à savoir épargner pour sa propre rente, est piétiné. De plus, en ce moment, les politiques exercent eux aussi une pression croissante pour transposer d'autres éléments du principe de participation du 1^{er} pilier vers le deuxième, ce qui remet complètement en question l'avenir d'un deuxième pilier autonome. Lorsque la population active suisse est informée de la redistribution des rendements de leur propre capital vieillesse, 63 pour cent considèrent celle-ci comme injuste.

Dans la première édition de l'enquête «Le fairplay dans la prévoyance professionnelle» début 2021, on pouvait clairement voir qu'une majorité de la population active ne tenait pas compte du capital de prévoyance LPP dans son propre patrimoine, et ce malgré le fait que les valeurs patrimoniales des assurés s'élèvent à plus de 1'000 milliards de francs suisses dans la LPP et constituent donc une part importante de la fortune de la population. Pourtant, identifier la LPP comme un élément de la propre épargne est nécessaire pour comprendre la situation. Cette étude examine les facteurs ayant pour effet que l'attachement à la LPP est faible et qui expliquent pourquoi son importance est sous-estimée. Elle montre que l'amélioration de la visibilité des capitaux de prévoyance ainsi qu'une plus

grande codécision pourraient renforcer le caractère patrimonial de la LPP. De meilleures connaissances ne suffisent pas pour renforcer le soutien en faveur d'un deuxième pilier autonome et du principe de capitalisation. Un véritable éveil des consciences est nécessaire. La série d'études «Le fairplay dans la prévoyance professionnelle» analyse les connaissances, les opinions ainsi que le manque de conscience s'agissant du deuxième pilier de la prévoyance vieillesse suisse au sein de la population. Elle s'interroge également concernant le caractère équitable ou non de l'utilisation des rendements des capitaux de prévoyance pour le financement des rentes actuelles. Cette édition aborde également des approches potentielles pour susciter cet éveil des consciences. Pour ce faire, pour la deuxième fois, les fondations collectives Vita et la Zurich Compagnie d'assurances SA ont confié la réalisation de l'enquête auprès de 1'600 personnes à l'institut de recherche Sotomo. Les résultats sont représentatifs de la population linguistiquement intégrée en Suisse germanophone et francophone.

1.2. Résumé des principaux résultats

L'importance de l'épargne LPP est systématiquement sous-estimée

Aujourd'hui déjà, pour les personnes aux revenus moyens qui prennent leur retraite, le 2^e pilier (LPP) représente une part plus importante du revenu à la retraite que le premier pilier (AVS). Et le phénomène va encore s'accroître dans les prochaines années: en raison de l'introduction du régime obligatoire LPP en 1985, la part de nouveaux retraités percevant une rente LPP intégrale augmente. À cela s'ajoute un taux d'activité des femmes accru. Cependant, les actifs interrogés estiment que l'AVS est nettement plus importante pour la couverture de leurs besoins financiers à la retraite que la LPP. Ils estiment la répartition à 44 pour cent (AVS), 33 pour cent (LPP) et 22 pour cent (épargne volontaire). Cette perception faussée va de pair avec le fait que 18 pour cent de la population active seulement connaît le montant total des propres capitaux LPP épargnés. La sous-estimation systématique de l'importance de la LPP pour les revenus à la retraite contribue à ce que le deuxième pilier soit relégué à la seconde place derrière le premier dans la conscience collective et se retrouve sous pression.

La LPP n'est souvent pas abordée au moment de l'embauche

On peut voir que peu de personnes sont conscientes que la LPP est le principal vecteur de revenus dans le fait qu'une part prépondérante des actifs qui ont intégré un nouveau poste au cours des dix dernières années ne se sont pas souciés du montant et de la structure des prestations de prévoyance de leur employeur ou employeuse à cette occasion. La prévoyance professionnelle proposée a joué un rôle lors de l'embauche pour seulement 22 pour cent d'entre eux. Mais seuls 18 pour cent ont abordé la question au cours du processus de candidature.

La moitié perçoivent les cotisations LPP comme des taxes ou des impôts

Bien que les déductions LPP soient versées sur le compte de prévoyance personnel, 47 pour cent des personnes salariées seulement les considèrent comme un investissement dans le capital vieillesse personnel. 28 pour cent y voient une forme d'impôt («contribution pour garantir les rentes en Suisse») et 21 pour cent considèrent les cotisations comme une taxe qui doit être payée. La conception et la désignation des cotisations LPP en tant que «déduction du salaire», comme pour les cotisations AVS, contribuent à ce que 43 pour cent des personnes interrogées seulement considèrent ce capital de prévoyance personnel comme une partie du patrimoine. Si l'argent est considéré comme une forme de taxe ou d'impôt, cela nuit au principe initial de la prévoyance professionnelle, pensée comme une épargne pour la vieillesse.

LPP: plus de visibilité et de codécision

La grande majorité des personnes interrogées approuveraient des mesures visant à renforcer la perception de la LPP en tant que part importante du patrimoine. Plus de 70 pour cent considéreraient les trois mesures suivantes comme judicieuses et profitables:

1. la possibilité d'accéder à une appli qui aiderait à garder une vue d'ensemble sur sa situation de prévoyance,
2. la possibilité choisir soi-même sa caisse de pension,
3. la possibilité de choisir soi-même sa stratégie de placement.

Presque toutes les personnes interrogées estiment qu'au moins une des six mesures examinées renforcerait la conscience collective concernant l'importance du capital de prévoyance LPP.

Les connaissances financières améliorent la compréhension de la LPP

Il existe un lien très étroit entre les connaissances en matière de placements de capitaux et la compréhension de sa propre situation de prévoyance. Ceux qui s'y connaissent au sujet des produits financiers et des placements sont aussi bien informés sur leur situation de prévoyance personnelle dans le 2^e pilier. Pour susciter une prise de conscience de la population concernant les mécanismes et l'importance du 2^e pilier, il faut investir dans les connaissances générales en matière de finances et de placements.

Ce qui est considéré comme injuste

Seulement un tiers des personnes interrogées a conscience du fait qu'une partie des rendements générés aujourd'hui par les capitaux des actifs est utilisée pour financer les rentes actuelles. Si toutefois on en informe les personnes en âge de travailler qui versent des cotisations dans la LPP et qu'on leur demande: «Trouveriez-vous injuste qu'une partie des performances ou des intérêts de votre compte de prévoyance LPP soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités?», 63 pour cent considèrent cette situation comme injuste. Encore plus de personnes interrogées, à savoir 78 pour cent, trouveraient cela injuste qu'une partie des revenus de leur compte de prévoyance du pilier 3a soit utilisée pour financer les rentes actuelles. Cela montre que le lien personnel avec le capital de prévoyance est déterminant afin que l'utilisation des revenus au profit d'autres personnes soit considérée comme injuste et n'ayant pas sa place dans le système.

2 Connaissances financières et en matière de prévoyance

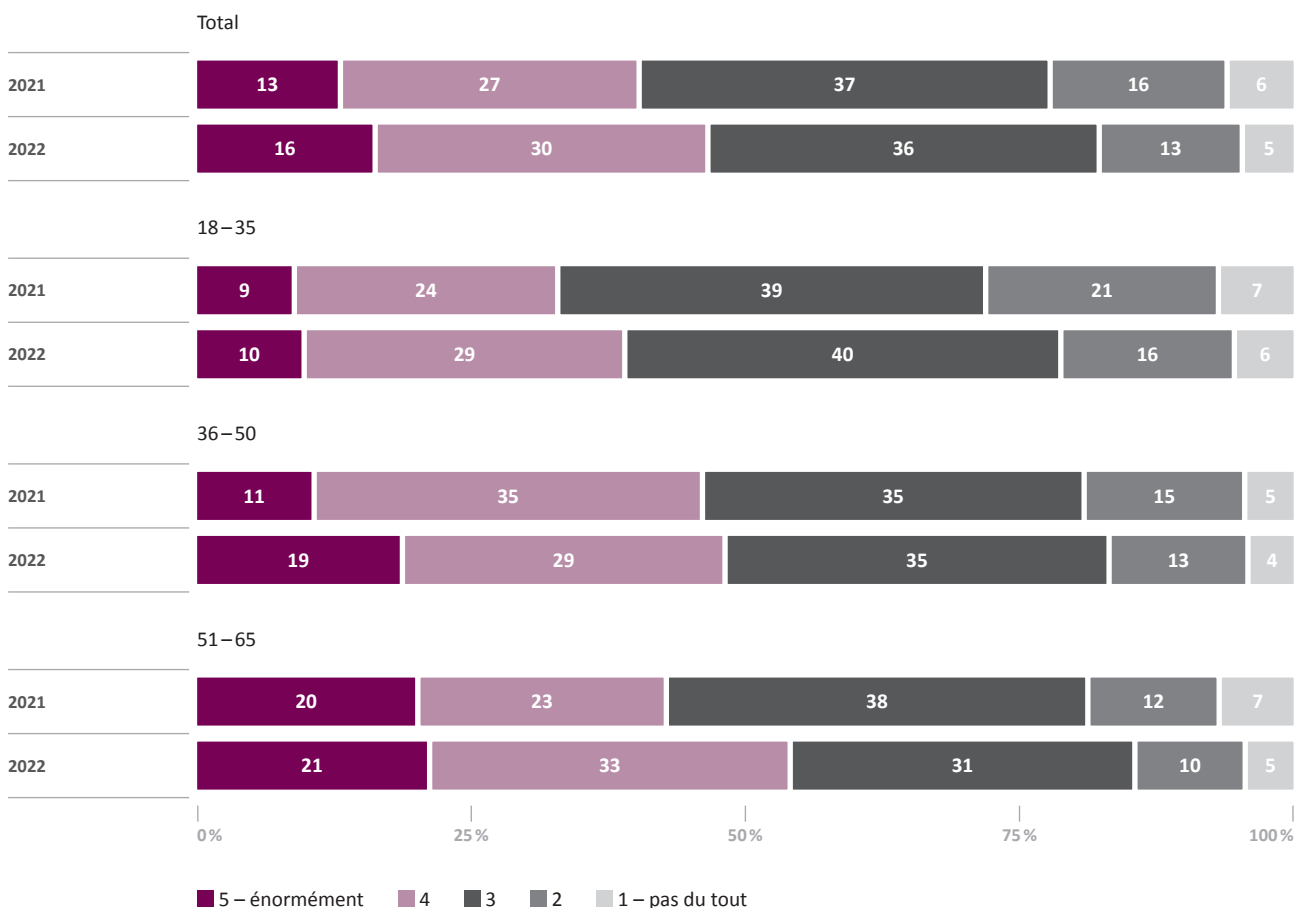
Bien que du point de vue de la population, la prévoyance vieillesse compte parmi les principaux défis politiques et préoccupations personnelles depuis longtemps, en Suisse, les connaissances sur la thématique restent limitées – en particulier en ce qui concerne le 2^e pilier de la prévoyance vieillesse. Dans ce chapitre, nous nous intéressons au niveau de connaissances et aux raisons expliquant la méconnaissance de la population en la matière.

2.1. Raisons incitant à ne pas se préoccuper de sa prévoyance vieillesse

46 pour cent des personnes interrogées en âge de travailler (de 18 à 65 ans) indiquent s'intéresser activement à leur prévoyance vieillesse. Cette part a légèrement augmenté comparé à l'an dernier (ill. 1). Cela pourrait être lié aux débats parlementaires sur la réforme des retraites qui se sont tenus fin 2021 et ont placé la thématique au centre de l'attention. Les Suisses sont plus nombreux à se pencher sur leur propre prévoyance vieillesse, en particulier les 51–65 ans.

Réflexion sur la propre prévoyance vieillesse (ill. 1)

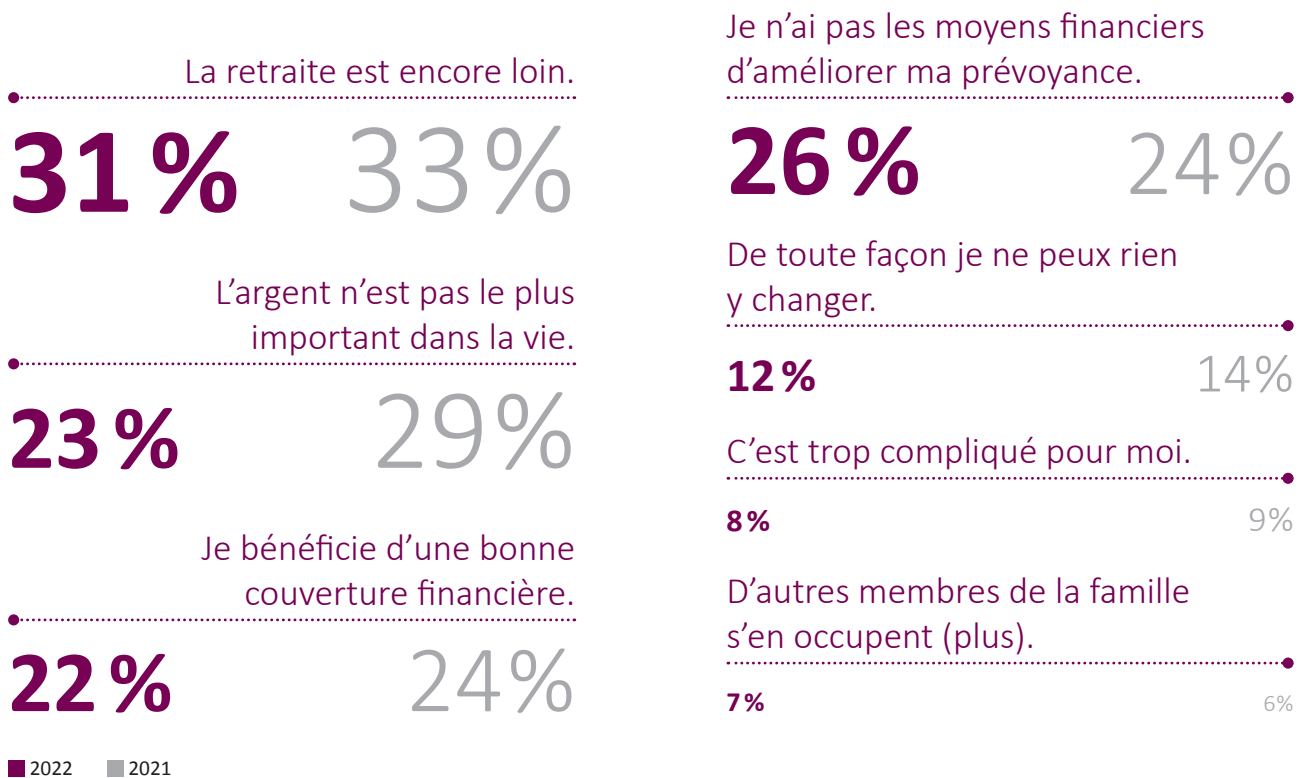
«Dans quelle mesure la prévoyance personnelle pour la retraite vous préoccupe-t-elle?», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



Les 84 pour cent qui ne se préoccupent pas vraiment de leur prévoyance vieillesse ont été interrogés quant aux raisons pour lesquelles ils ne le font pas. Et les réponses révèlent plusieurs motifs (ill. 2). 22 pour cent indiquent qu'ils sont bien couverts financièrement et que par conséquent, ils ne se préoccupent pas plus que cela de la question. 26 pour cent considèrent au contraire qu'il leur manque la marge de manœuvre financière pour améliorer leur prévoyance vieillesse. La part qui a le plus baissé est celle des personnes qui se désintéressent de la prévoyance vieillesse pour des motifs postmatériels («l'argent n'est pas le plus important dans la vie»). Tandis qu'en 2021, 29 pour cent estimaient que l'argent n'était pas le plus important dans la vie, cette part a baissé à 23 pour cent en 2022.

Motifs invoqués pour expliquer le désintérêt pour la prévoyance vieillesse (ill. 2)

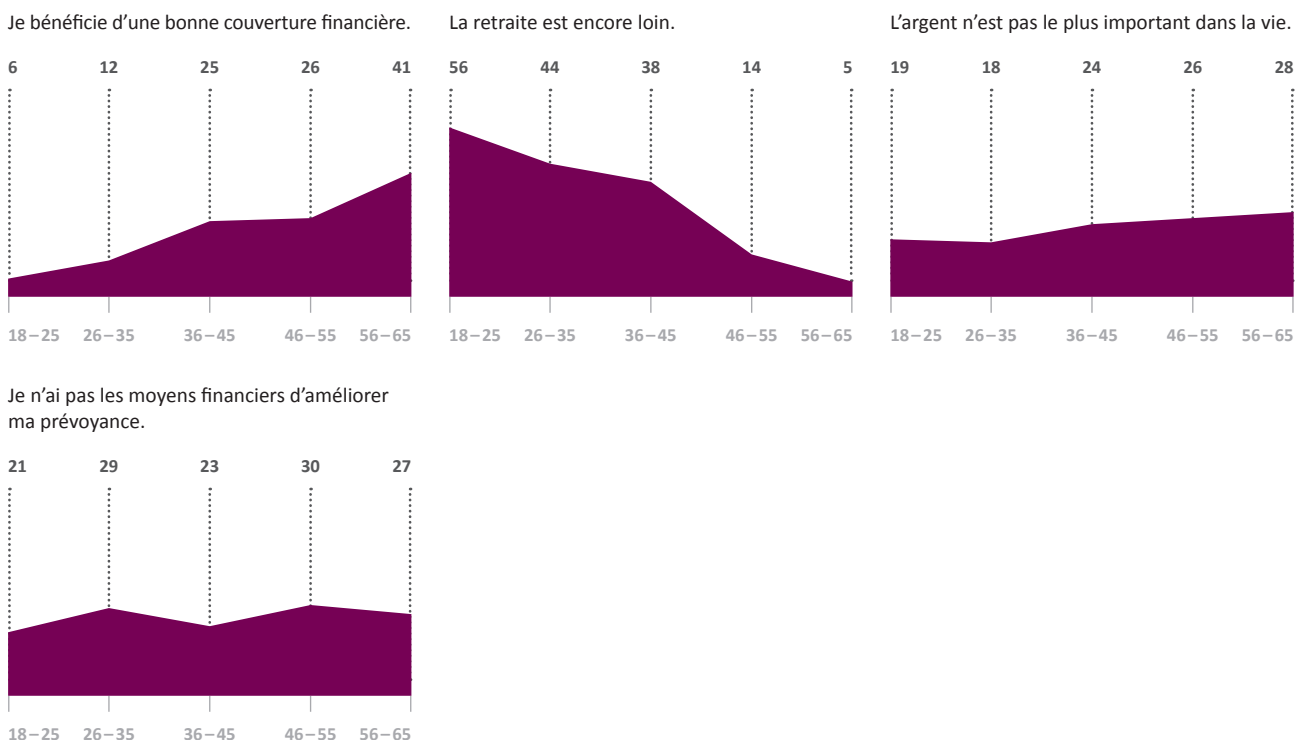
«Pour quelles raisons ne vous occupez-vous pas (plus) de ce sujet?», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



Les raisons invoquées pour ne pas s'occuper de sa propre prévoyance vieillesse diffèrent nettement selon l'âge des personnes interrogées. Chez les jeunes adultes, le désintérêt est dû en grande partie à la longue durée qui les sépare encore de la retraite (ill. 3) Chez les actifs plus âgés, le motif le plus fréquent est celui d'une couverture déjà suffisante.

Motifs invoqués pour expliquer le désintérêt pour la propre prévoyance vieillesse – en fonction de l'âge (ill. 3)

«Pour quelles raisons ne vous occupez-vous pas (plus) de ce sujet?», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



2.2. Connaissances sur la propre situation de prévoyance

L'épargne vieillesse dans le cadre de la prévoyance professionnelle obligatoire débute à 25 ans. Dès lors, les employé(e)s reçoivent une attestation de prévoyance de la part de leur caisse de pension chaque année. Celle-ci informe la personne assurée du niveau actuel de son capital d'épargne, de la rémunération du capital ainsi que de l'avoir attendu au moment du départ à la retraite, selon certaines hypothèses définies. Comme un relevé de compte bancaire, l'attestation de prévoyance est un document important qui fournit des renseignements sur la propre situation financière. Par conséquent, il est intéressant de découvrir dans quelle mesure les assurés connaissent les bases de leur prévoyance professionnelle.

Dans ce contexte, il apparaît que d'après l'auto-évaluation, un peu moins de trois quarts des personnes qui ont déjà versé des cotisations dans la caisse de pension connaissent le nom de celle-ci (ill. 4). Les connaissances concernant le niveau actuel du capital d'épargne sont nettement moindres: 18 pour cent des assurés seulement connaissent son montant. 38 autres pour cent indiquent en avoir au moins une vague idée. Plus de quatre cinquièmes des assurés qui

connaissent le montant de leur capital d'épargne savent également à quel taux celui-ci est rémunéré, du moins approximativement.

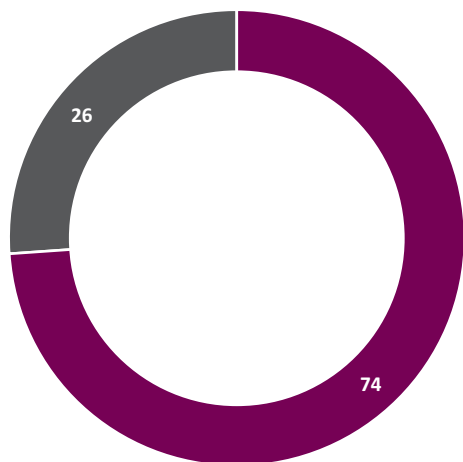
Bien que le capital d'épargne LPP représente la part la plus importante du patrimoine épargné pour la majeure partie des assurés, ils sont une minorité à ressentir un lien étroit avec celui-ci. Pour déterminer quelles sont les catégories de la population qui en savent le plus ou le moins sur leur situation de prévoyance, nous avons résumé les connaissances en la matière dans un indice.

«18 pour cent seulement connaissent le niveau actuel de leur avoir de vieillesse.»

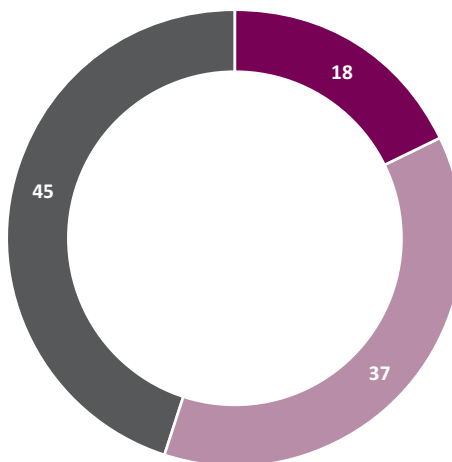
Connaissances concernant la propre prévoyance professionnelle (ill. 4)

Question relative aux connaissances concernant le nom de la propre caisse de pension, le niveau actuel et l'avoir de vieillesse LPP attendu, le taux d'intérêt. Assurés actifs, données exprimées en pour cent.

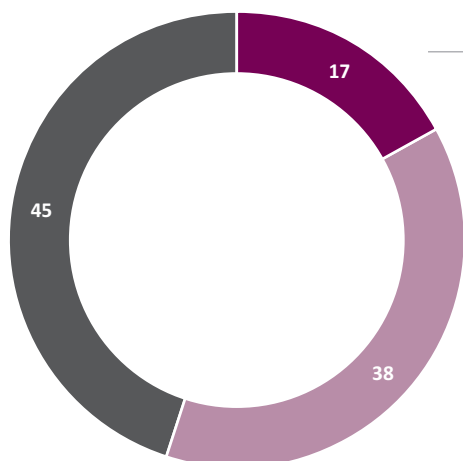
Nom de la propre caisse de pension



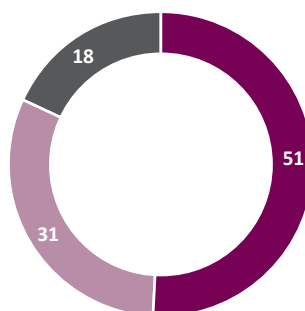
Niveau actuel du patrimoine de la caisse de pension



Patrimoine attendu de la caisse de pension



Rémunération

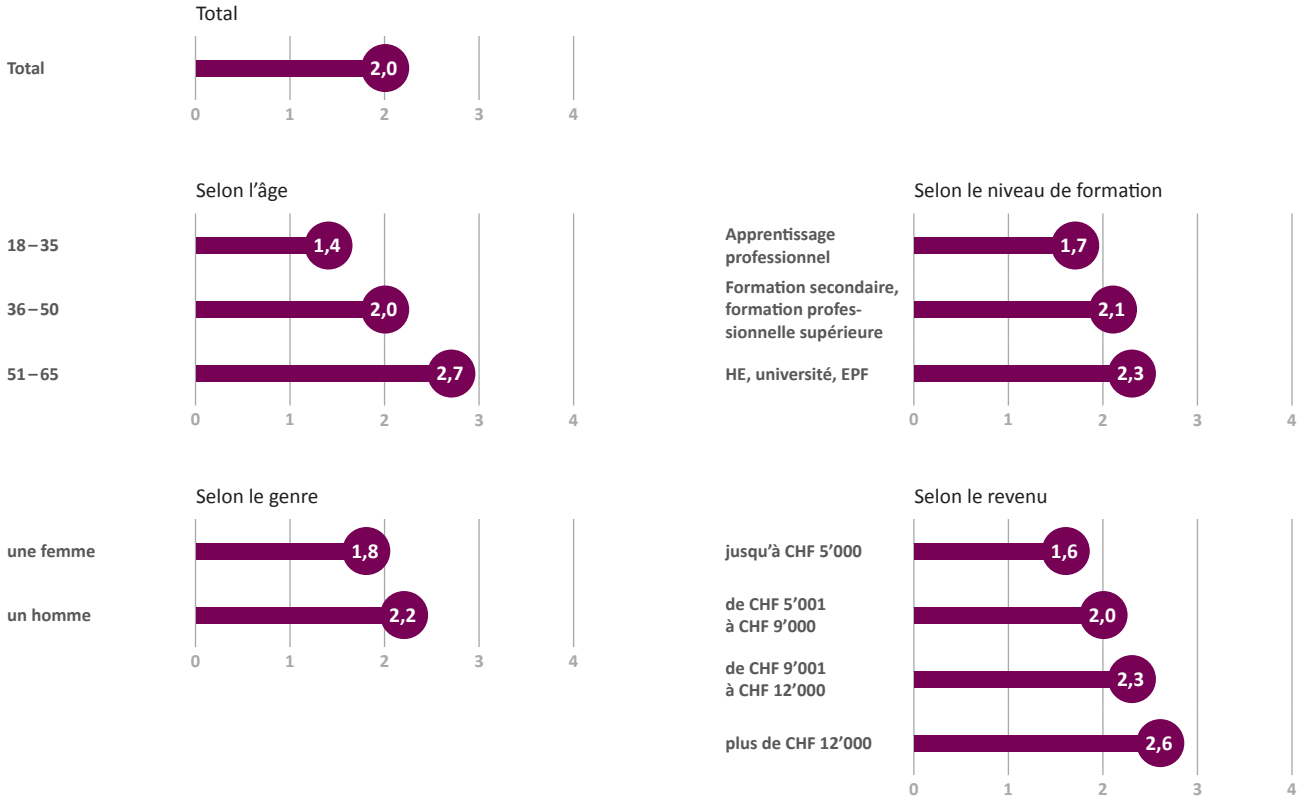


■ Oui ■ Approximativement ■ Non

L'indice peut prendre en compte des valeurs comprises entre 0 et 4. Plus la valeur est élevée, plus la personne en sait sur sa propre situation de prévoyance. On constate de nettes différences en la matière. Les hommes en savent davantage que les femmes, et surtout, les vieux sont mieux informés que les jeunes. Les personnes les plus au courant sont les diplômés de l'enseignement supérieur, et en particulier les ménages à hauts revenus (ill. 5).

Connaissances concernant la propre prévoyance professionnelle – en fonction des caractéristiques sociales et démographiques (ill. 5)

Indice résultant des quatre questions de connaissances sur la propre prévoyance professionnelle (nom de la propre caisse de pension, montant actuel de l'avoir de vieillesse LPP, montant de l'avoir de vieillesse LPP attendu, taux d'intérêt). L'indice peut prendre en compte des valeurs comprises entre 0 et 4.



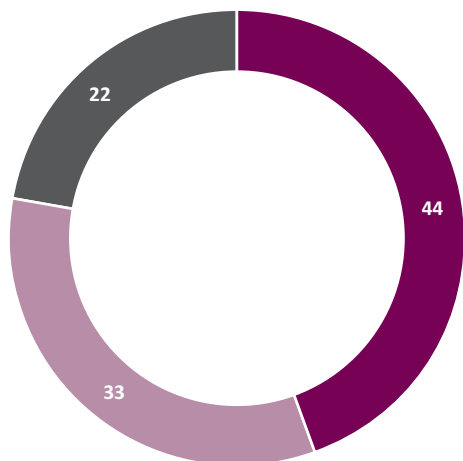
2.3. Sous-estimation systématique de la rente LPP

Les connaissances plutôt modestes de la population active concernant la propre situation de prévoyance ont un impact direct sur l'évaluation de l'importance de la LPP pour le revenu à la retraite. D'après la statistique des nouvelles rentes de l'Office fédéral de la statistique (OFS), pour une personne moyenne ayant pris sa retraite en 2020, le 2^e pilier représente plus de la moitié du revenu à la retraite. La rente LPP moyenne (médiane) est certes légèrement plus faible que la rente AVS moyenne (médiane). Plus de la moitié des nouvelles et nouveaux retraité(e)s perçoivent toutefois au moins une partie de leur avoir de vieillesse LPP non pas sous forme de rente mensuelle, mais de prestation en capital unique.

Cette dernière contribue également au revenu à la retraite et a pour effet que le 2^e pilier est plus important que le 1^{er} pilier non seulement pour les hauts revenus, mais aussi pour la classe moyenne. Et le phénomène va encore s'accroître dans les prochaines années: en raison de l'introduction du régime obligatoire LPP en 1985, la part de nouveaux retraités percevant une rente LPP intégrale augmente. À cela s'ajoute un taux d'activité des femmes accru.

Estimation de la composition de la propre rente (ill. 6)

«Quelle part respective les trois piliers représenteront-ils dans vos revenus après votre départ à la retraite? Quelle est votre estimation? Merci d'indiquer un pourcentage pour chaque pilier de façon à obtenir un total de 100 pour cent. Si vous ne connaissez pas la réponse, répondez spontanément.» la valeur présentée est la médiane, hors personnes retraitées



■ 1^{er} pilier ■ 2^e pilier ■ 3^e pilier

Comme le montre l'illustration 6, contrairement aux parts réelles des différents piliers, les personnes interrogées estiment que l'AVS joue un rôle plus important pour leur prévoyance vieillesse que la LPP. En moyenne (médiane), les personnes interrogées estiment que 44 pour cent de leur revenu à la retraite proviendront du 1^{er} pilier, et seulement 33 pour cent du 2^e pilier.

La part de l'épargne vieillesse libre et liée (3^e pilier) est évaluée à 22 pour cent. Ces estimations révèlent une importante distorsion au profit de l'AVS. Elle est clairement perçue comme le principal pilier du revenu à la retraite, même si elle ne l'est pas. La sous-estimation systématique de l'importance de la LPP pour le revenu à la retraite constitue un défi de taille pour améliorer la perception de la prévoyance professionnelle et influencer ainsi sur la réforme de la prévoyance vieillesse. Comme nous l'avons montré plus haut, la plupart des actifs ne connaissent pas leur prestation de rente LPP attendue, bien que celle-ci soit indiquée sur l'attestation de prévoyance.

«L'importance de la prévoyance professionnelle pour le revenu à la retraite est nettement sous-estimée.»

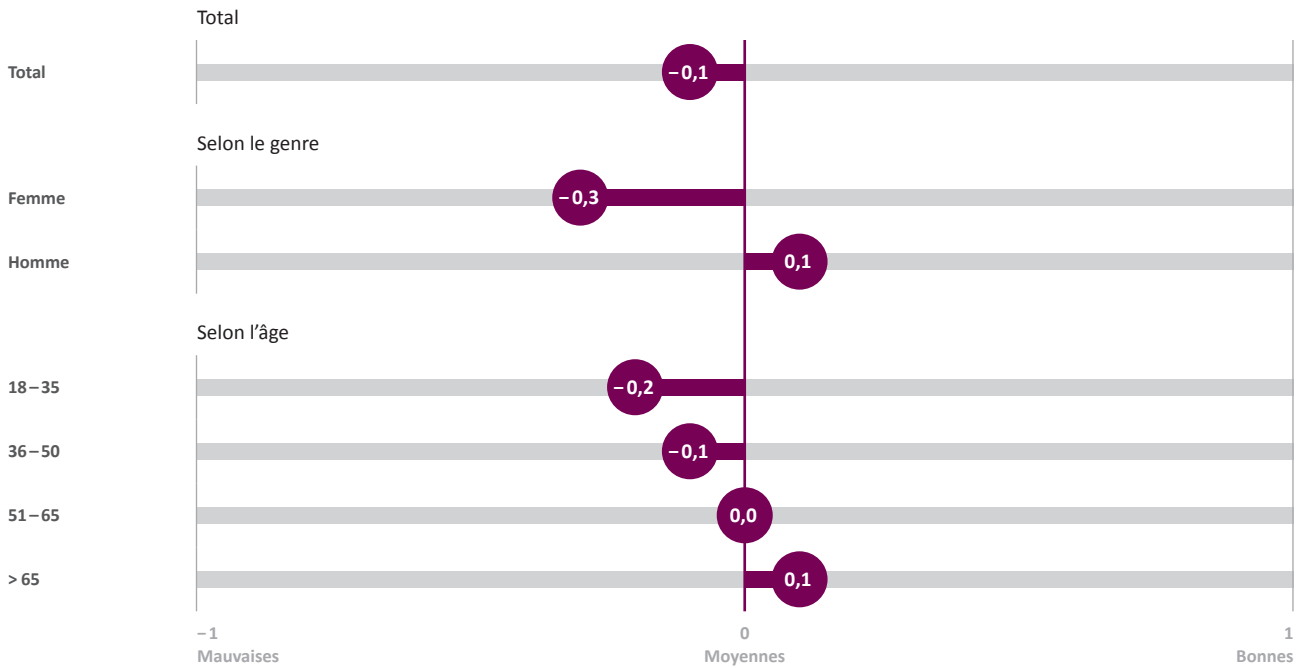
2.4. Les connaissances financières améliorent la conscience collective

Le 2^e comme le 3^e pilier de la prévoyance vieillesse reposent sur le placement de capitaux obligatoire ou volontaire pour la propre retraite. Par conséquent, pour la compréhension de ces deux piliers de la prévoyance vieillesse, il n'y a pas que les connaissances systémiques concernant le fonctionnement de la prévoyance vieillesse suisse qui importent, mais aussi celles relatives aux placements de capitaux et aux produits financiers. Comme le montre l'illustration 7, en moyenne, les femmes estiment leurs propres connaissances comme plutôt mauvaises, et les hommes les considèrent comme moyennes. Là aussi, les jeunes adultes évaluent plutôt négativement leurs connaissances en matière de produits financiers et de placements. Plus on vieillit en revanche, plus on a tendance à estimer posséder des connaissances moyennes.

On constate également des différences dans l'évaluation des propres connaissances en matière de produits financiers et de placements suivant le niveau de formation et de revenus (ill. 8): les personnes qui ne possèdent pas un diplôme de l'enseignement supérieur évaluent leurs connaissances financières nettement plus négativement. En termes de revenu, on observe un bond significatif dans les connaissances lorsque le revenu du ménage dépasse 12'000 francs. Il semblerait ici qu'il existe une forme de valeur seuil. Les personnes qui s'intéressent le plus aux placements sont celles qui disposent de la plus grande marge de manœuvre financière.

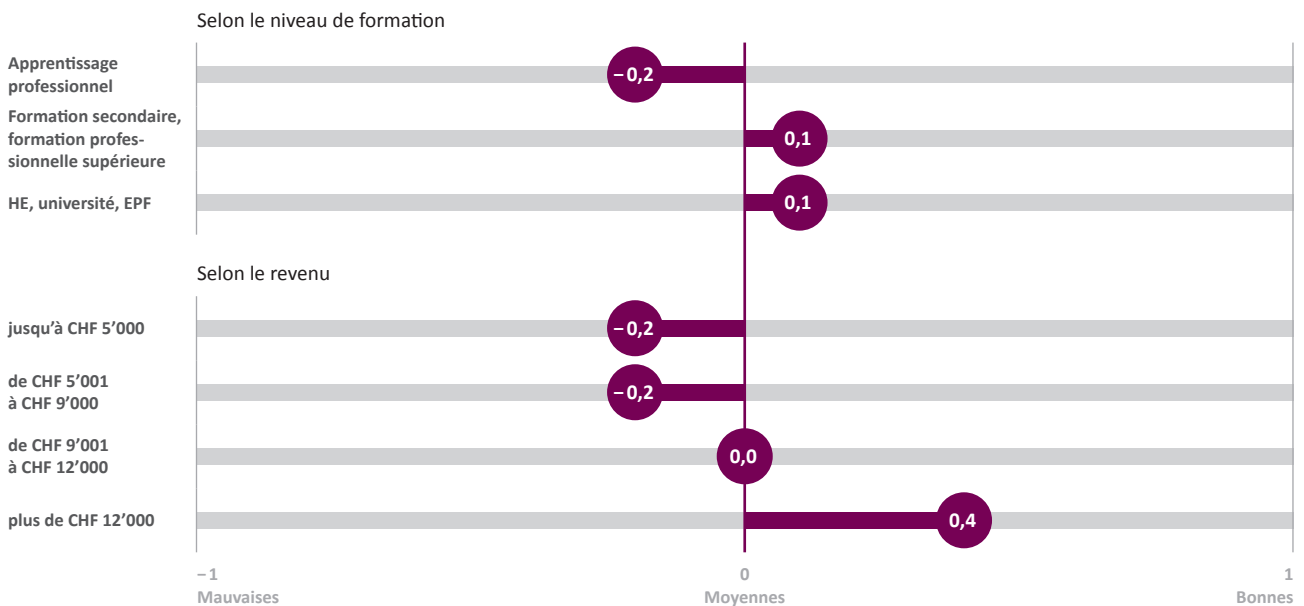
Auto-évaluation des connaissances en matière de placement (ill. 7)

«Comment jugez-vous vos connaissances générales en matière de placements et de produits financiers?», échelle de -2 «très mauvaises» à 2 «très bonnes», le chiffre représenté est la moyenne arithmétique



Auto-évaluation des connaissances en matière de placement (ill. 8)

«Comment jugez-vous vos connaissances générales en matière de placements et de produits financiers?», échelle de -2 «très mauvaises» à 2 «très bonnes», le chiffre représenté est la moyenne arithmétique



«Ceux qui s’y connaissent au sujet des produits financiers et des placements sont aussi bien informés sur leur situation de prévoyance personnelle dans le 2^e pilier.»

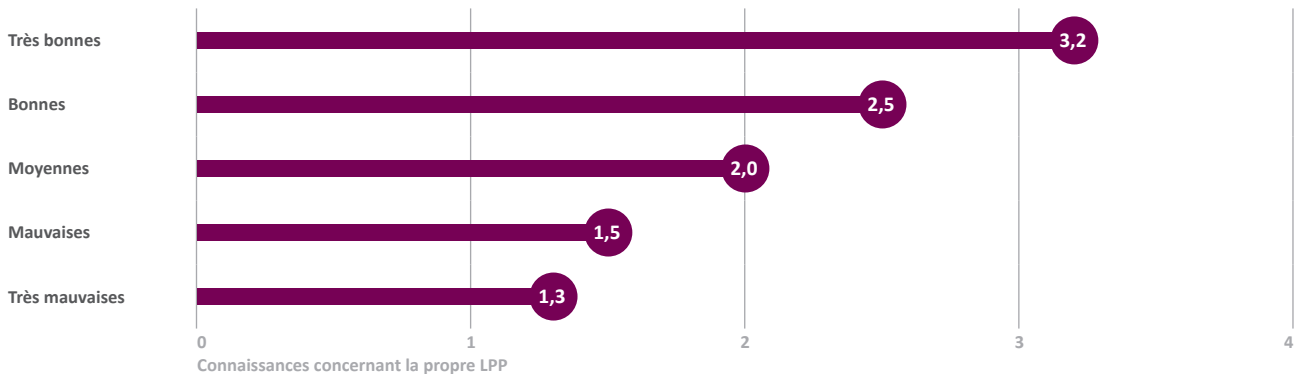
Comme le montre l’illustration 9, il existe un lien très étroit entre les connaissances sur les placements de capitaux et les connaissances sur sa situation de prévoyance personnelle. Ceux qui s’y connaissent au sujet des produits financiers et des placements sont aussi bien informés sur leur situation de prévoyance personnelle dans le 2^e pilier. Bien que cela ne soit pas étonnant en soi, puisqu’en fin de compte, la prévoyance professionnelle est également une question de

placements de capitaux, la conscience de ce lien n’est pas encore assez répandue. Pour susciter une prise de conscience de la population concernant les mécanismes et l’importance du 2^e pilier, il faut investir dans les connaissances générales en matière de finances et de placements.

Connaissances concernant la propre prévoyance professionnelle – en fonction de l’évaluation des connaissances en placement (ill. 9)

Indice résultant des quatre questions de connaissances sur la propre prévoyance professionnelle (nom de la propre caisse de pension, montant actuel de l’avoir de vieillesse LPP, montant de l’avoir de vieillesse LPP attendu, taux d’intérêt). L’indice peut prendre en compte des valeurs comprises entre 0 et 4. La valeur présentée est la moyenne arithmétique.

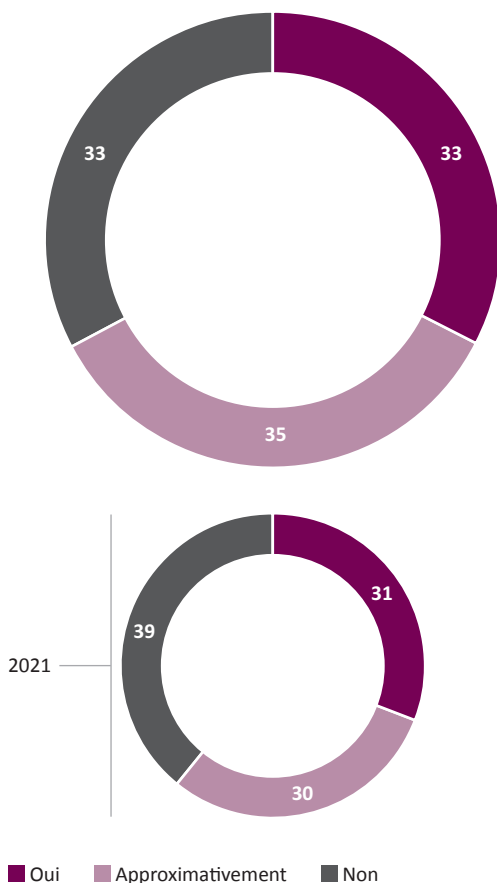
Connaissances générales sur les finances et les placements



2.5. La répartition dans le 2^e pilier reste méconnue

Connaissances concernant la redistribution dans le 2^e pilier (ill. 10)

«Actuellement, on assiste à une redistribution des avoirs des actifs aux retraités, non seulement dans le 1^{er} pilier (AVS, système de répartition), mais aussi dans le 2^e pilier (LPP, système de capitalisation). En avez-vous déjà entendu parler?», données exprimées en pour cent



Ces dernières années, une redistribution intergénérationnelle conséquente a lieu dans le 2^e pilier. L'illustration 10 montre que pourtant, la population n'est pas vraiment au courant de la situation. Seulement 33 pour cent indiquent en avoir déjà entendu parler. Ainsi, deux tiers de la population n'en a qu'une idée vague (35 pour cent) ou n'est pas du tout au courant (33 pour cent). Le niveau de connaissances de la population en la matière n'a que peu évolué ces douze derniers mois. L'an dernier déjà, à peine un tiers était au courant de la redistribution. Seule la part qui en a vaguement entendu parler a légèrement augmenté.

Les connaissances concernant la redistribution dans le 2^e pilier sont très inégales dans la société (ill. 11). Les jeunes adultes sont nettement moins au courant que les personnes plus âgées qui en profitent. Pourtant, ce sont justement les jeunes dont le capital constitué sera le plus concerné à long terme, étant donné l'utilisation d'une part importante des revenus de leurs capitaux pour les rentes actuelles.

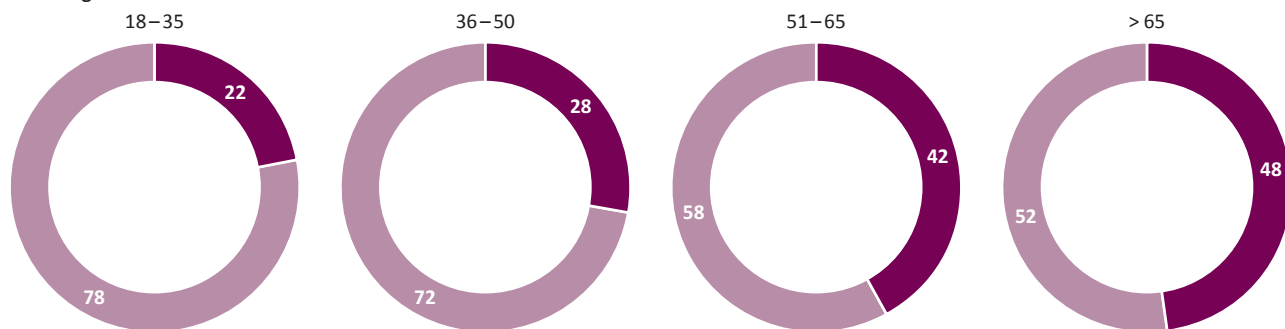
Les hommes sont presque deux fois plus nombreux à être au courant de la redistribution que les femmes. Encore une fois, les personnes plus éduquées et à haut revenu sont mieux informées.

«Les jeunes adultes sont très peu informés de l'actuelle redistribution dans le 2^e pilier.»

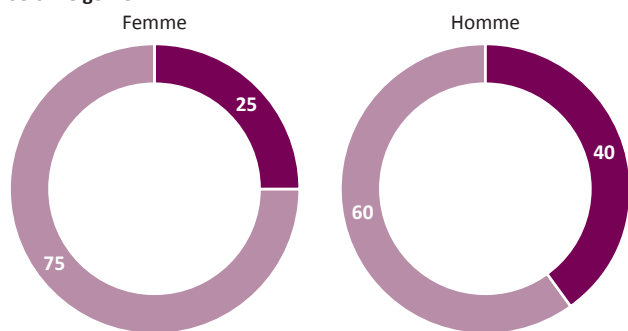
Connaissances concernant la redistribution – en fonction des caractéristiques sociales et démographiques (ill. 11)

«Actuellement, on assiste à une redistribution des avoirs des actifs aux rentiers, aussi bien dans le 1^{er} pilier (AVS, système de répartition) que dans le 2^e pilier (LPP, système de capitalisation). En avez-vous déjà entendu parler?», part des personnes qui indiquent être au courant de la redistribution, données exprimées en pour cent.

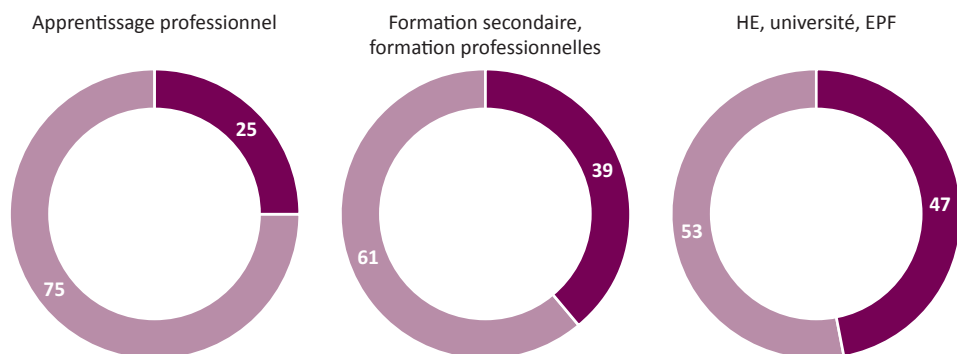
Selon l'âge



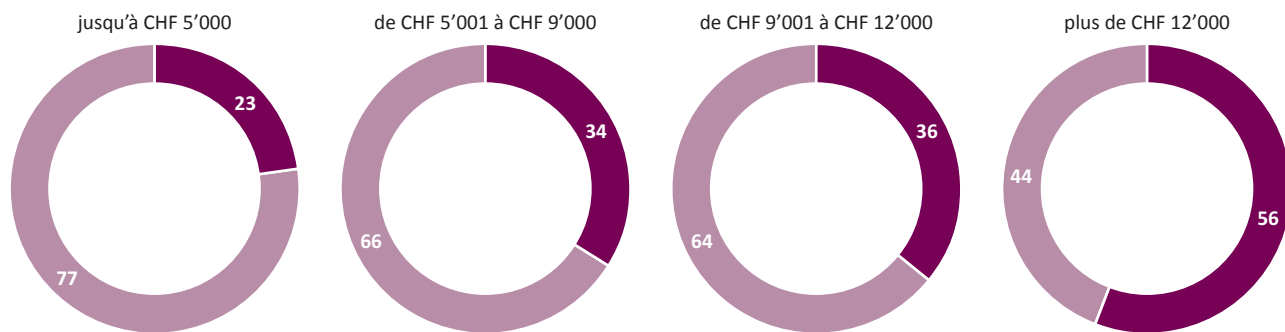
Selon le genre



Selon le niveau de formation



Selon le revenu



■ Je suis au courant ■ J'en ai entendu parler vaguement, voire pas du tout

3 LPP et constitution du patrimoine

En Suisse, la constitution du patrimoine et la prévoyance vieillesse sont étroitement liées: dans le cadre du 2^e pilier, on constitue le patrimoine qui sera à la base de la propre rente plus tard. Beaucoup utilisent aussi le 3^e pilier pour épargner eux-mêmes pour leur propre retraite par souci de prudence. Le chapitre suivant étudie dans quelle mesure la population perçoit le lien entre la constitution du patrimoine et l'épargne LPP et comment le caractère patrimonial de la LPP pourrait être renforcé.

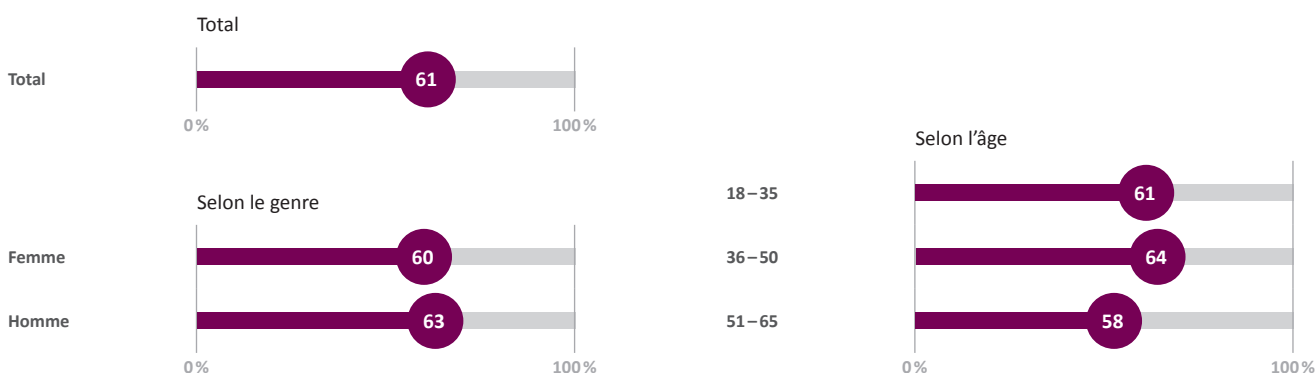
3.1. Constitution du patrimoine

Tel que présenté dans le précédent chapitre, il existe un lien étroit entre les connaissances générales en matière de placements de capitaux et celles concernant la propre situation de prévoyance LPP. La constitution du patrimoine volontaire et la constitution obligatoire vont de pair dans la conscience collective. Pour l'ancrage de la LPP dans celle-ci, il est donc aussi important que nettement plus de la moitié des personnes de 18 à 65 ans interrogées souhaitent épargner un patrimoine personnel en plus de la prévoyance vieillesse obligatoire et de la prévoyance privée liée (ill. 12, 61 pour cent). Cet objectif est partagé par un nombre presque égal de femmes (60 pour cent) et d'hommes (63 pour cent). Le souhait d'épargner se répartit de façon équitable dans toutes les classes d'âge. C'est chez les 51 à 65 ans que le besoin de constituer une épargne vieillesse volontaire est le moins important (58 pour cent), et chez les 36–50 ans qu'il est le plus répandu, avec 64 pour cent.

60 pour cent des personnes interrogées qui souhaitent se constituer un patrimoine pour leur retraite le font entre autres pour profiter d'une retraite sereine. C'est la raison la plus importante. Cependant, 37 pour cent d'entre elles le font également pour se couvrir du risque éventuel de baisse des retraites. Dans l'ensemble, on constitue un patrimoine privé pour garder un certain confort plutôt que pour compenser des prestations de retraite insuffisantes.

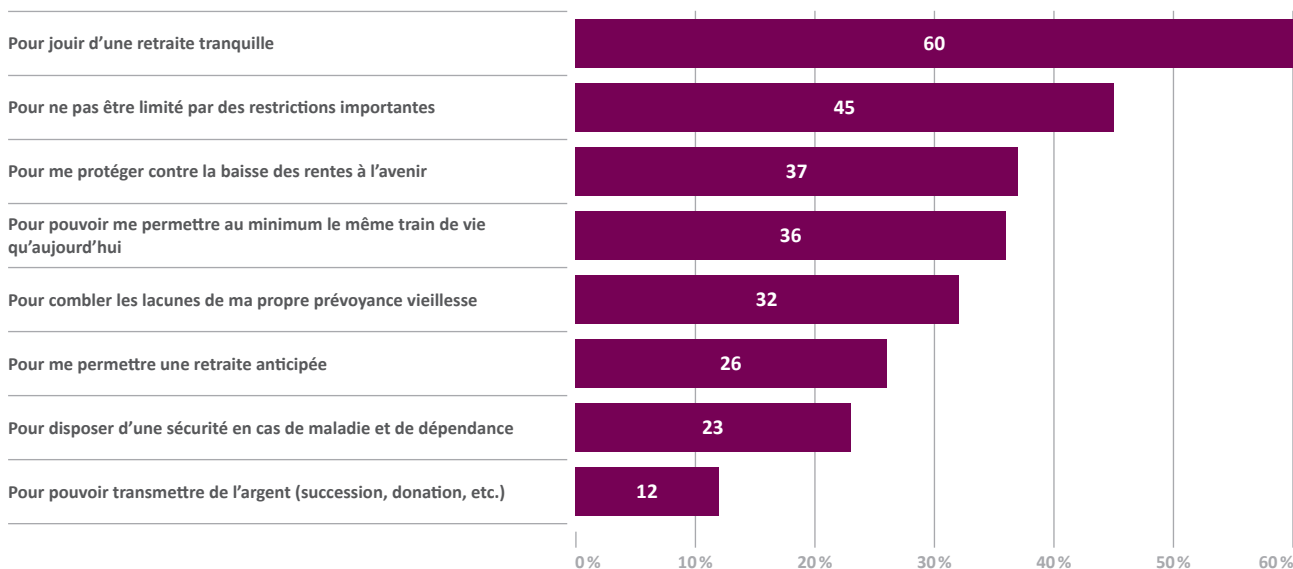
Constitution du patrimoine pour la retraite (ill. 12)

«Avez-vous pour objectif de constituer un patrimoine personnel pour votre retraite? (Les montants de la prévoyance vieillesse obligatoire et du pilier 3a ne sont pas pris en compte ici.)», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



Constitution du patrimoine pour quelle raison (ill. 13)

«Comment souhaitez-vous utiliser ce capital épargné?», personnes non retraitées ayant l'objectif de constituer un patrimoine, données exprimées en pour cent



17

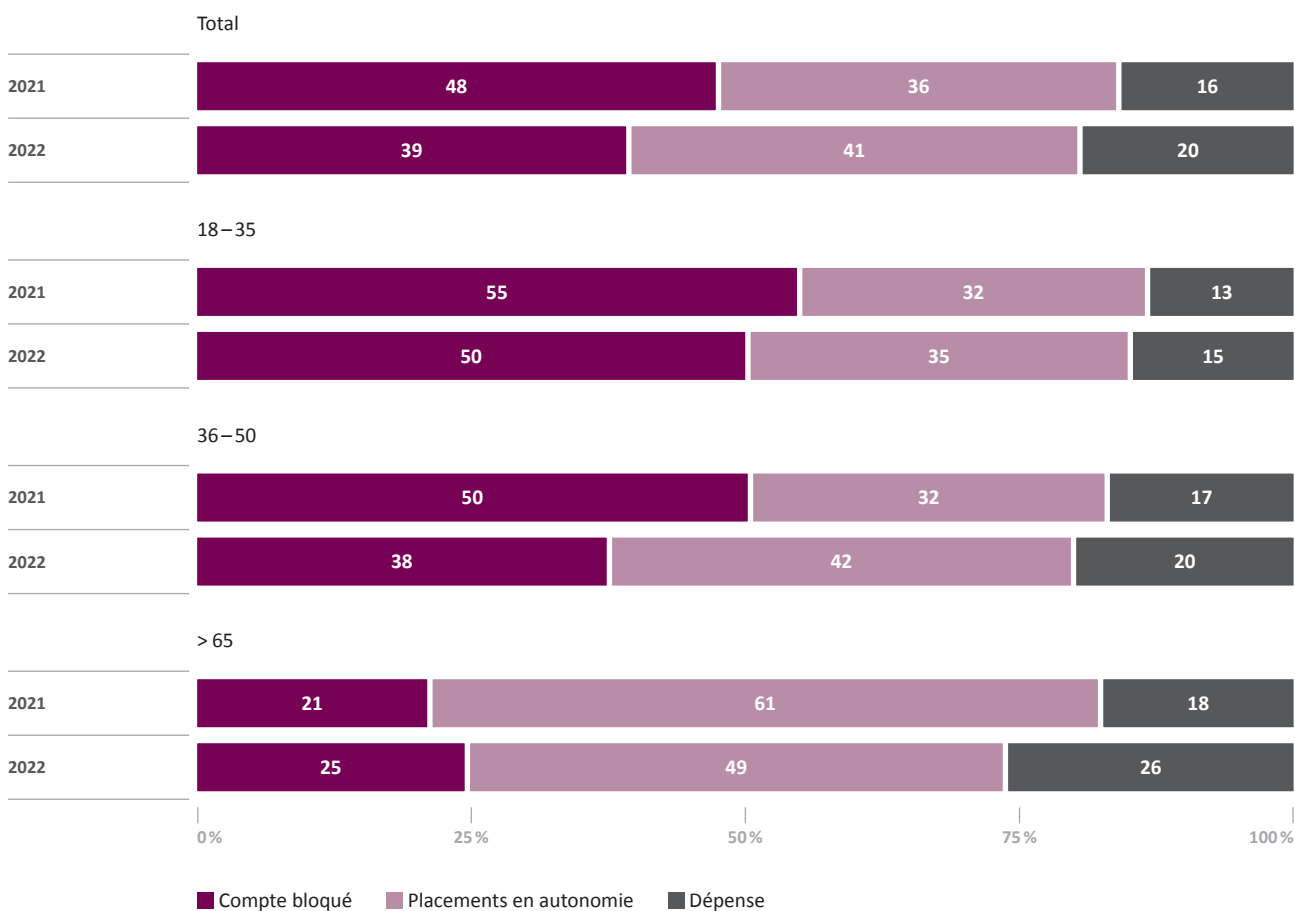
Le potentiel de constitution d'un patrimoine à long terme dépend de la disposition à épargner comme de celle à investir. Afin d'analyser l'orientation fondamentale vers l'épargne et le placement, les personnes interrogées ont été confrontées à une situation fictive: «Supposons que vous receviez 10'000 francs suisses. Vous pouvez soit disposer de cette somme immédiatement, soit la verser sur un compte bloqué spécial, rémunéré à un taux fixe pendant dix ans. Au terme des dix ans, la somme s'élèverait à 12'000 francs suisses et serait transférée sur votre compte ordinaire. Quelle décision prendriez-vous?». La croissance correspond à une rémunération annuelle fixe d'1,84 pour cent. Comme le montre l'illustration 14, la part de la population qui opterait pour une telle rémunération fixe a nettement baissé entre début 2021 et début 2022, passant de 48 à 39 pour cent. Cela signifie que davantage

de personnes interrogées préféreraient disposer de l'argent. La part qui dépenserait les 10'000 francs suisses immédiatement est passée de 16 à 20 pour cent. Les tensions autour du Covid-19, qui se sont relâchées en comparaison annuelle, ont un impact sur la disposition à épargner.

En parallèle, la part qui placerait l'argent elle-même a grimpé de 36 à 41 pour cent. La dynamique de la Bourse depuis le plongeon observé au début de la pandémie a manifestement entraîné une augmentation de la part de la population intéressée par des placements axés sur le rendement.

Préférences de placement exemplaires (ill. 14)

«Supposons que vous receviez 10'000 francs suisses. Vous pouvez soit disposer de cette somme immédiatement, soit la verser sur un compte bloqué spécial, rémunéré à un taux fixe pendant dix ans. Au terme des dix ans, la somme s'élèverait à 12'000 francs et serait transférée sur votre compte ordinaire. Quelle décision prendriez-vous?» Si pas de compte bloqué: «Que feriez-vous de l'argent au lieu de cela?», données exprimées en pour cent



Cela vaut en particulier pour les personnes interrogées de 36 à 65 ans. Dans cette classe d'âge, la part des personnes interrogées qui préféreraient placer elles-mêmes le montant reçu a augmenté de 32 à 42 pour cent. Les plus de 65 ans se montrent davantage intéressés par la consommation directe.

Le besoin de placer soi-même de l'argent a augmenté chez les jeunes adultes aussi. Avec 50 pour cent, la part de personnes qui laisseraient les 10'000 francs suisses fructifier sur un compte à rémunération fixe reste la plus importante et de loin, et la part de ceux qui dépenseraient l'argent reste la plus faible, avec 15 pour cent. Cela montre que les jeunes adultes ont certes conscience de l'importance de l'épargne, mais restent timides en ce qui concerne les placements axés sur les rendements.

«Les jeunes adultes ont de plus en plus le désir de placer eux-mêmes leur argent.»

3.2. La LPP en tant qu'élément du patrimoine

L'avoir de vieillesse LPP épargné durant les années d'activité représente la part la plus importante du capital d'épargne pour la majeure partie des actifs en Suisse. Contrairement à l'avoir d'épargne personnel et aux placements réalisés en autonomie, la population ne peut toutefois pas en disposer librement. Pourtant, un versement anticipé est possible pour acheter un bien immobilier ou créer une entreprise, et de nombreuses caisses de pension permettent de retirer l'intégralité du capital lors du départ à la retraite, comme pour le pilier 3a.

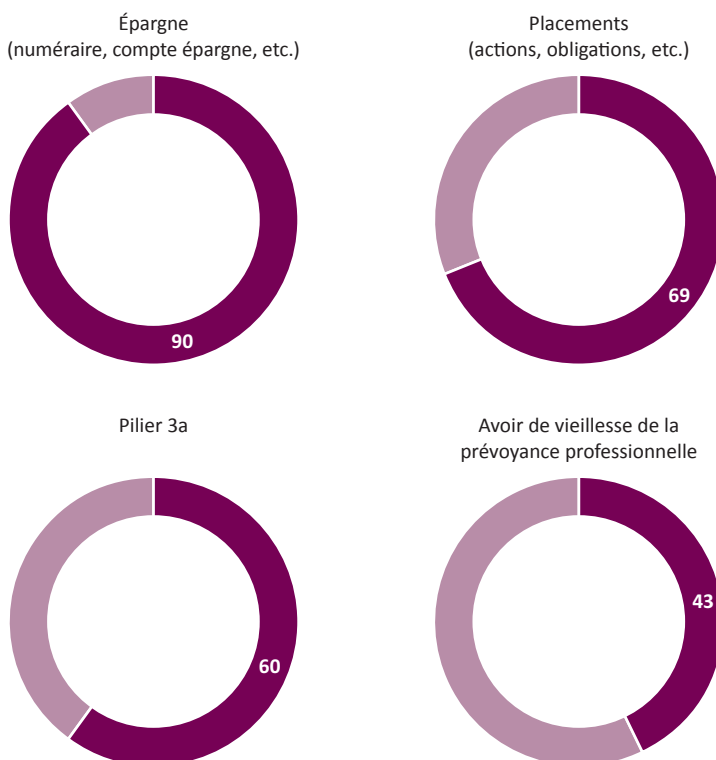
Le capital LPP épargné présente pourtant un caractère patrimonial sous bien des aspects. Mais qu'en pense la population? Du point de vue des participants à l'enquête, qu'est-ce qui fait partie du propre patrimoine? Neuf personnes interrogées sur dix tiennent compte de leurs épargnes en numéraire ou sur leur compte épargne, et à peine sept personnes sur 10 comptent également leurs placements et leurs valeurs réelles comme les biens immobiliers (ill. 15). Six personnes interrogées sur dix considèrent le capital de la prévoyance liée (pilier 3a) comme leur patrimoine.

En revanche, la population est beaucoup plus rare à compter l'avoir de vieillesse LPP dans son patrimoine, et ce bien qu'en moyenne, le pilier 3a joue un rôle nettement moins important pour la prévoyance vieillesse que le 2^e pilier. 43 pour cent seulement considèrent l'avoir de vieillesse LPP comme un élément de leur propre patrimoine.

«43 pour cent seulement comptent l'avoir de vieillesse LPP dans leur propre patrimoine.»

Éléments du patrimoine (ill. 15)

«À votre avis, qu'est-ce qui fait partie de la fortune personnelle? Cochez toutes les réponses correspondantes.», données exprimées en pour cent



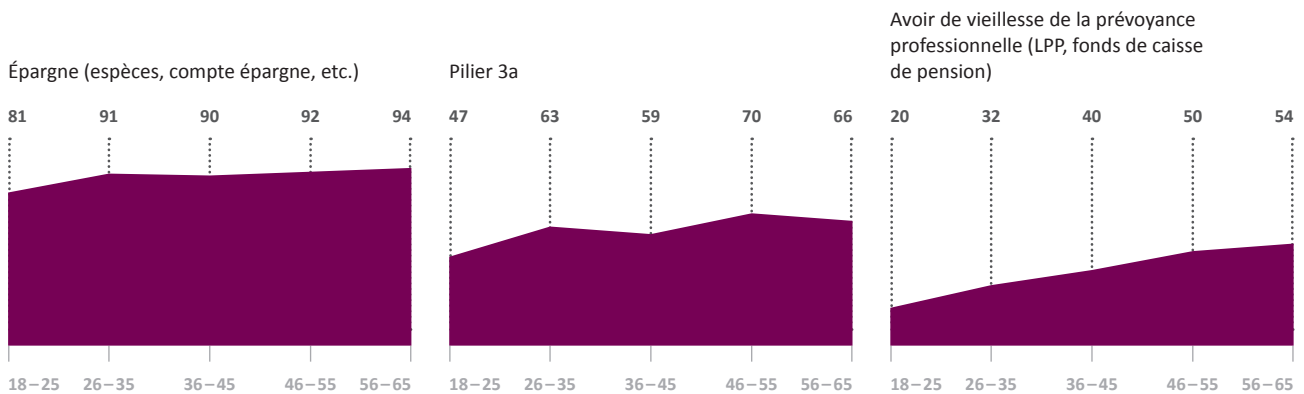
Le fait que la population active compte davantage la prévoyance vieillesse liée dans son patrimoine que l'avoir de vieillesse LPP pourrait être lié au fait que pour la prévoyance individuelle liée, les versements sont effectués par tout un chacun. On peut choisir à la fois le prestataire et la stratégie de placement soi-même. Et contrairement à la LPP, il faut s'en occuper activement. Ces deux facteurs favorisent la perception du caractère patrimonial du pilier 3a.

Le fait qu'une personne considère l'avoir de vieillesse LPP comme un élément de son propre patrimoine dépend grandement de son âge (ill. 16). Seulement un quart des moins de 36 ans environ comptent le capital de prévoyance obligatoire dans leur propre patrimoine. Cette perception

évolue avec l'âge: plus de la moitié des 56 à 65 ans considèrent le 2^e pilier comme un élément de leur patrimoine. Et c'est justement la jeune génération, qui sera la plus impactée par la redistribution dans le 2^e pilier et «l'expropriation» de facto qu'elle engendre, qui est le moins consciente que cet argent lui appartient. Au fil des années, l'avoir de vieillesse croît et devient plus important. En outre, il est de plus en plus souvent utilisé pour acheter un bien immobilier ou créer une entreprise.

Éléments du patrimoine – en fonction de l'âge (ill. 16)

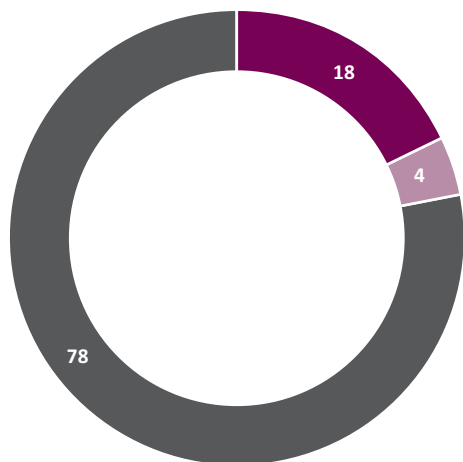
«À votre avis, qu'est-ce qui fait partie de la fortune personnelle? Cochez toutes les réponses correspondantes.», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



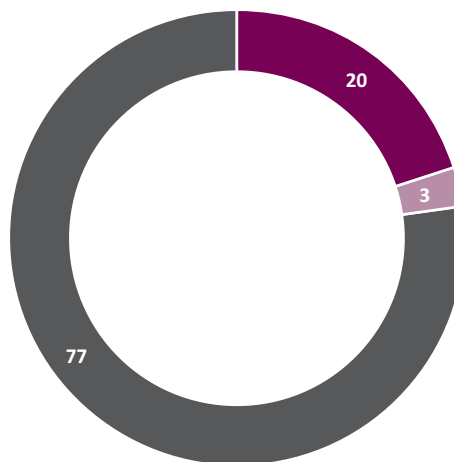
Rôle de la conception des prestations lors de l'embauche (ill. 17)

Seules les personnes qui ont intégré un nouveau poste au cours des dix dernières années.

L'organisation de la caisse de pension a-t-elle été abordée lors du processus de candidature?



L'organisation de la caisse de pension de l'employeur vous a-t-elle influencé(e) pour que vous acceptiez cet emploi?



■ Oui ■ Je ne sais pas ■ Non

Durant les années précédant la retraite, il faut également déterminer si on souhaite percevoir le 2^e pilier sous forme de versement d'un capital unique ou de rente mensuelle. Certes, cela améliore la perception de l'avoir LPP en tant que patrimoine personnel quelques années avant la retraite. Mais en parallèle, ces classes d'âge adoptent déjà de plus en plus le point de vue des bénéficiaires de rentes. Ainsi, ils s'intéressent davantage au montant des rentes versées qu'à la constitution du patrimoine.

Seule une minorité de la population active compte l'avoir de prévoyance LPP dans son propre patrimoine, bien qu'il représente une part conséquente de l'épargne personnelle pour beaucoup. On peut voir que peu de personnes sont conscientes que la LPP est le principal vecteur de revenus également dans le fait qu'une part prépondérante des actifs qui ont intégré un nouveau poste au cours des dix dernières années ne se sont pas souciés du montant et de la structure des prestations de prévoyance de leur employeur ou employeuse à cette occasion. La prévoyance professionnelle proposée a joué un rôle lors de l'embauche pour seulement 22 pour cent d'entre eux (ill. 17). Mais seuls 18 pour cent ont abordé la question au cours du processus de candidature.

«La majeure partie des actifs ne se sont pas préoccupé de la structure de prestations de prévoyance offertes par leur futur employeur lors de leur dernière recherche d'emploi.»

3.3. Pourcentages du salaire: taxe ou investissement?

Mois après mois, les pourcentages du salaire sont déduits directement du salaire brut en tant que cotisations obligatoires et sont transférés d'une part vers la caisse AVS et de l'autre dans le propre compte de prévoyance LPP. Les cotisations AVS sont utilisées pour financer les rentes actuelles du système par répartition. Par conséquent, elles sont assimilables à une cotisation d'assurance ou un impôt. Les déductions de salaire LPP, en revanche, sont versées sur le propre compte de prévoyance et dans un investissement (ordonné) dans le propre patrimoine de prévoyance. Les deux déductions sur le salaire présentent un caractère complètement différent, mais elles apparaissent de façon très similaire sur le bulletin de

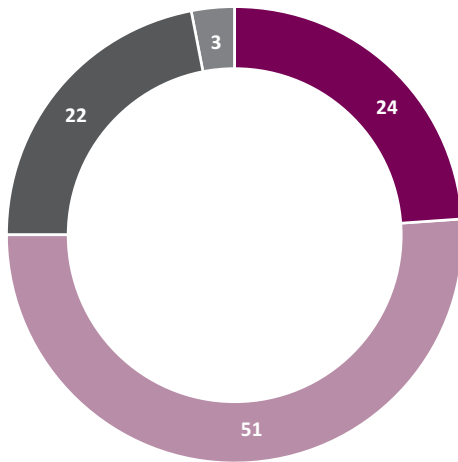
salaire. On peut donc se demander dans quelle mesure le traitement structurellement identique des deux types de cotisations contribue à effacer la frontière entre l'AVS et la LPP.

Comme le montre l'illustration 18, dans l'ensemble, les cotisations AVS et LPP ne sont pas simplement versées dans le même pot. Les personnes en âge de travailler sont plus nombreuses à voir dans les déductions AVS une contribution à la garantie des rentes en Suisse (51 pour cent). Les cotisations LPP, en revanche, sont plutôt considérées comme un investissement dans le propre capital vieillesse (47 pour cent).

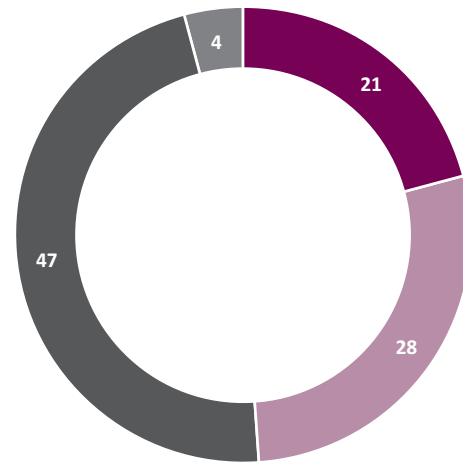
Perception des déductions de salaire pour l'AVS et la LPP (ill. 18)

«Comment considérez-vous personnellement le pourcentage qui est déduit de votre salaire tous les mois dans le cadre de la LPP (caisse de pension)?», «Comment considérez-vous personnellement le pourcentage qui est déduit de votre salaire tous les mois pour l'AVS?», personnes non retraitées de 18 à 65 ans qui ont déjà versé des cotisations LPP, données exprimées en pour cent

Pourcentage du salaire AVS en tant que ...



Pourcentage du salaire LPP en tant que ...



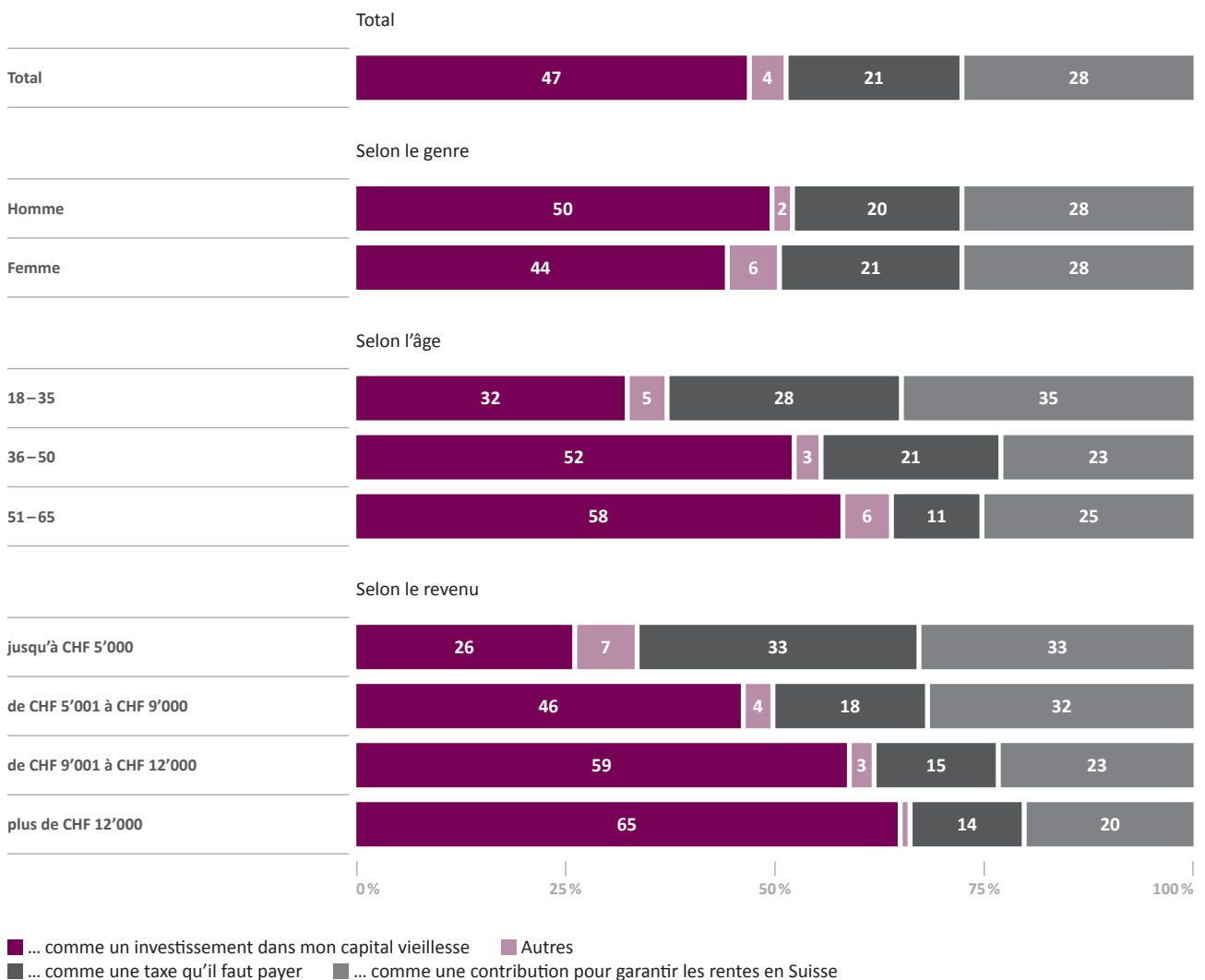
■ ... taxe qu'il faut payer ■ ... contribution pour garantir les rentes en Suisse
 ■ ... investissement dans mon capital vieillesse ■ Autres

«La moitié des actifs ne perçoivent pas les versements sur le compte de prévoyance LPP comme un investissement dans leur capital vieillesse.»

Ces deux chiffres indiquent toutefois uniquement une tendance. Dans les deux cas, à peu près la moitié évalue les deux déductions différemment – ce qui montre qu’au quotidien, les deux piliers sont tout sauf clairement délimités. Le plus probant ici, c’est que la moitié des actifs ne perçoivent pas les versements sur le compte de prévoyance LPP comme un investissement dans leur capital vieillesse. 28 pour cent y voient une forme de contribution générale pour garantir les rentes et 21 pour cent considèrent les cotisations comme une taxe qui doit être payée. Ces deux chiffres signifient qu’environ la moitié des pourcentages du salaire LPP sont interprétés comme une contribution pour l’État ou la collectivité.

Déductions de salaire LPP – en fonction des caractéristiques sociales et démographiques (ill. 19)

«Comment considérez-vous personnellement le pourcentage qui est déduit de votre salaire tous les mois dans le cadre de la LPP (caisse de pension)?», personnes non retraitées de 18 à 65 ans qui ont déjà versé des cotisations LPP, données exprimées en pour cent



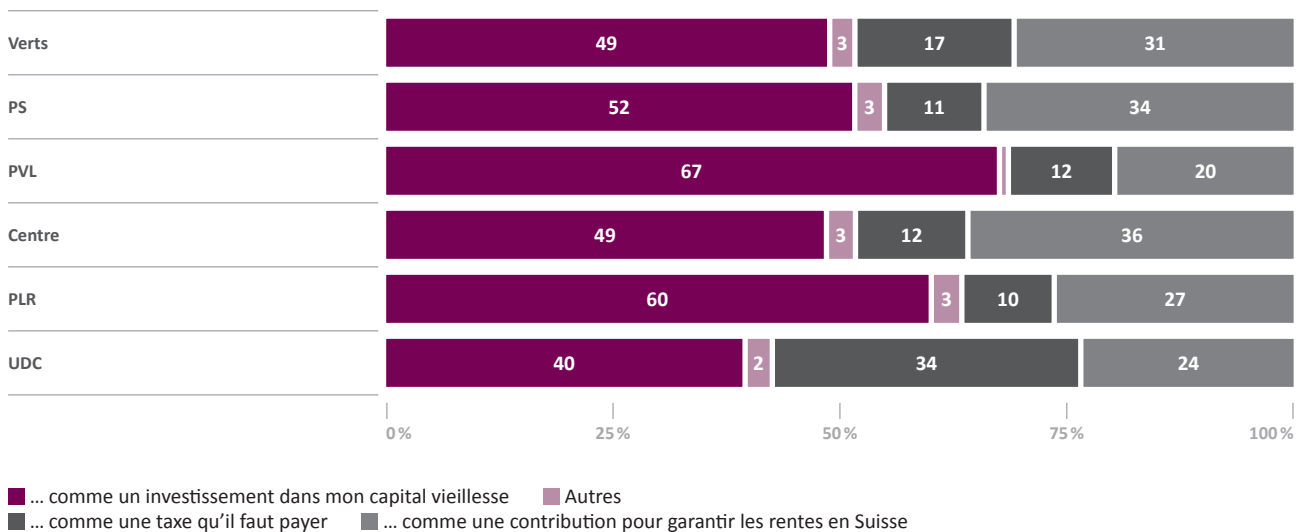
Ce sont avant tout les jeunes qui voient dans les cotisations LPP un impôt ou une taxe. Cela explique pourquoi ce sont justement les jeunes qui ne voient pas dans l'avoir LPP un élément de leur propre patrimoine (ill. 19). Plus une personne vieillit en revanche, plus elle aura tendance à voir la part de son salaire versée dans le 2^e pilier comme un investissement dans son propre capital vieillesse. Une fois de plus, on constate là encore que les personnes au revenu plus élevé ont bien plus tendance à voir un investissement plutôt qu'une taxe dans les cotisations LPP. En revanche, les différences entre les deux sexes sont moins marquées comparé aux connaissances financières générales.

On observe également des différences intéressantes dans la perception de la déduction de salaire LPP en fonction des orientations politiques (ill. 20). On est moins surpris que les personnes proches des partis de gauche (PS, verts) voient les pourcentages du salaire LPP plutôt en tant que contribution pour garantir les rentes en Suisse et transposent implicitement le système par répartition de l'AVS vers le 2^e pilier. On remarque que les centristes voient également les choses ainsi. Les personnes plutôt proches du PLR et du PVL sont les plus nombreuses à considérer les cotisations LPP comme un investissement dans leur propre capital vieillesse. Cela reflète une orientation économique libérale. À l'inverse, il est intéressant de noter que les soutiens de

l'UDC considèrent nettement moins souvent les cotisations dans la prévoyance professionnelle comme un investissement dans leur propre capital vieillesse, et ce bien que dans le cadre de la réforme de la prévoyance vieillesse, le parti se positionne clairement dans une optique bourgeoise, c.-à-d. en faveur du système de capitalisation. Les proches de l'UDC, en revanche, voient davantage le pourcentage de salaire LPP en tant que simple taxe qui doit être payée que les autres. Contrairement aux personnes interrogées plutôt de gauche, il s'agit moins ici de transposer le principe de l'AVS au 2^e pilier, mais plutôt d'une critique à l'encontre de l'obligation de devoir verser cette cotisation. Ils expriment ainsi leur rejet de ce qu'on appelle «l'épargne obligatoire».

Déductions de salaire LPP – en fonction de l'orientation politique (ill. 20)

«Comment considérez-vous personnellement le pourcentage qui est déduit de votre salaire tous les mois dans le cadre de la LPP (caisse de pension)?», personnes non retraitées, données exprimées en pour cent



3.4. Plus de visibilité et de codécision dans la LPP

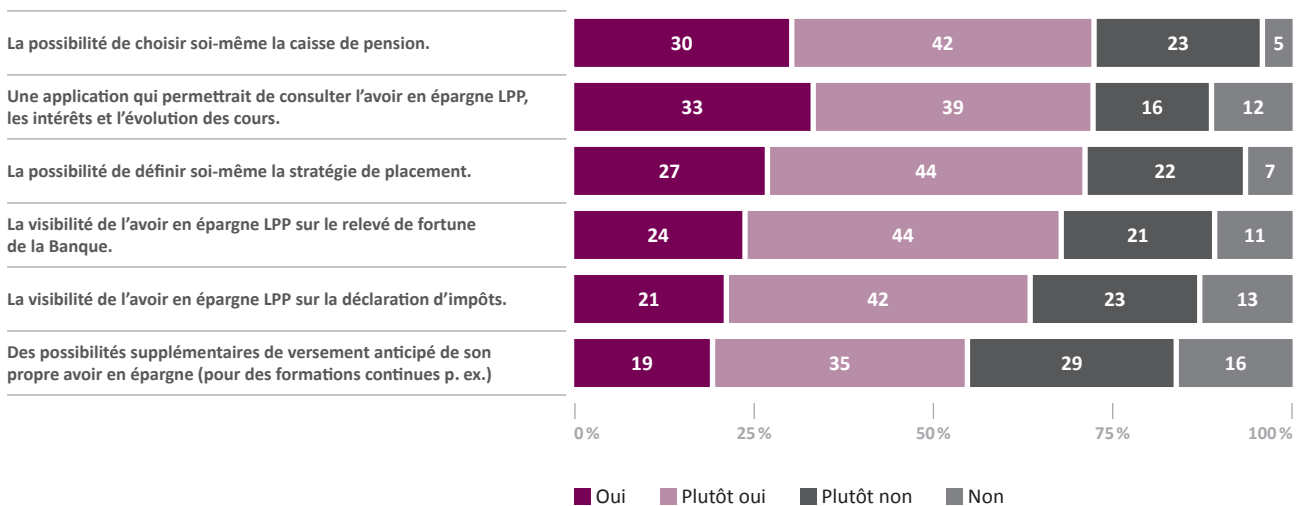
43 pour cent seulement comptent le capital de prévoyance LPP dans le propre patrimoine. Seulement 47 pour cent de la population active voient dans les cotisations LPP un investissement dans le propre capital vieillesse. Ces deux valeurs montrent que le caractère patrimonial de la prévoyance professionnelle obligatoire n'est pas suffisamment perçu. Ainsi, on établit un lien limité avec son propre capital de prévoyance et les revenus y relatifs. In fine, cela contribue à la sous-estimation de l'importance de la LPP pour la prévoyance vieillesse et à ce qu'on relativise plus rapidement le principe de capitalisation.

C'est pourquoi cette enquête cherche avant tout à déterminer comment le caractère patrimonial du capital de prévoyance LPP pourrait être renforcé. Dans ce contexte, nous avons analysé six mesures visant à renforcer le lien avec le propre capital LPP, soit en améliorant la visibilité, soit en développant la codécision.

Comme le montre l'illustration 21, les six mesures soumises au débat ont été saluées par une nette majorité des personnes interrogées. Le top 3 comprend à la fois des mesures visant à améliorer la visibilité du capital vieillesse LPP et d'autres ayant pour but de développer la codécision. 72 pour cent seraient favorables à une app qui aiderait à garder une vue d'ensemble sur sa situation de prévoyance. Les deux formes de codécision examinées ont été très bien accueillies elles aussi: 72 pour cent apprécieraient la possibilité de choisir soi-même sa caisse de pension, et 71 pour cent sa propre stratégie de placement. La population est plus partagée en ce qui concerne une extension des possibilités de prélèvement anticipé, par ex. pour financer une formation continue. 55 pour cent approuveraient cette mesure, mais 45 pour cent la rejetteraient.

Aspects renforçant le patrimoine qui seraient bien accueillis (ill. 21)

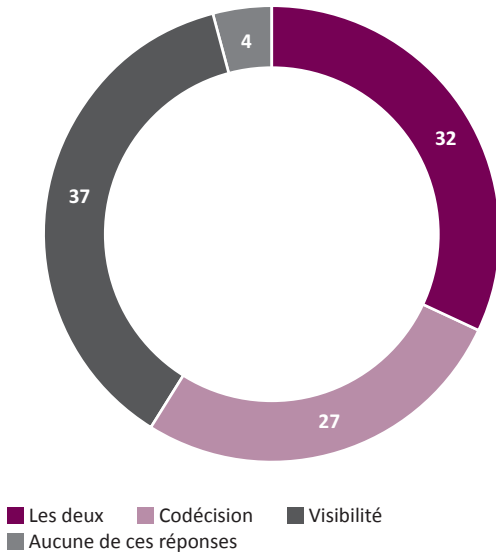
«Et parmi ces possibilités, à laquelle seriez-vous favorable?», personnes de 18 à 65 ans qui ont déjà versé des cotisations dans le 2^e pilier, données exprimées en pour cent



«72 pour cent seraient favorables à une app qui aiderait à garder une vue d'ensemble sur sa situation de prévoyance.»

Aspects renforçant le patrimoine (ill. 22)

«À votre avis, qu'est-ce qui pourrait contribuer à ce que vous considériez davantage votre avoir de vieillesse LPP comme une partie de votre patrimoine?» (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent à votre cas.)», personnes de 18 à 65 ans qui ont déjà versé des cotisations dans le 2^e pilier, données en pour cent



Selon les personnes interrogées, quelles mesures contribueraient à ce que l'on perçoive davantage son propre avoir de vieillesse LPP en tant que patrimoine? L'illustration 22 résume les différentes mesures en fonction des caractéristiques de la «visibilité»¹⁾ et de la «codécision»²⁾.

«Pour près des deux tiers des personnes interrogées, une plus grande codécision est nécessaire».

Pour 37 pour cent des personnes interrogées, une meilleure visibilité de l'avoir de vieillesse LPP aurait déjà un effet afin que ce capital cumulé soit davantage perçu en tant que patrimoine. 34 pour cent pensent en revanche qu'il ne faut pas davantage de visibilité, mais plus de codécision. D'après 32 pour cent des personnes interrogées, il faut à la fois une plus grande visibilité et plus de codécision afin que l'avoir de vieillesse LPP soit plus perçu en tant que patrimoine. Pour près de deux tiers de la population, la question revient à déterminer comment renforcer la conscience collective concernant le caractère patrimonial de l'avoir de vieillesse LPP, et il ne s'agit pas uniquement d'améliorer la visibilité ou de développer la codécision.

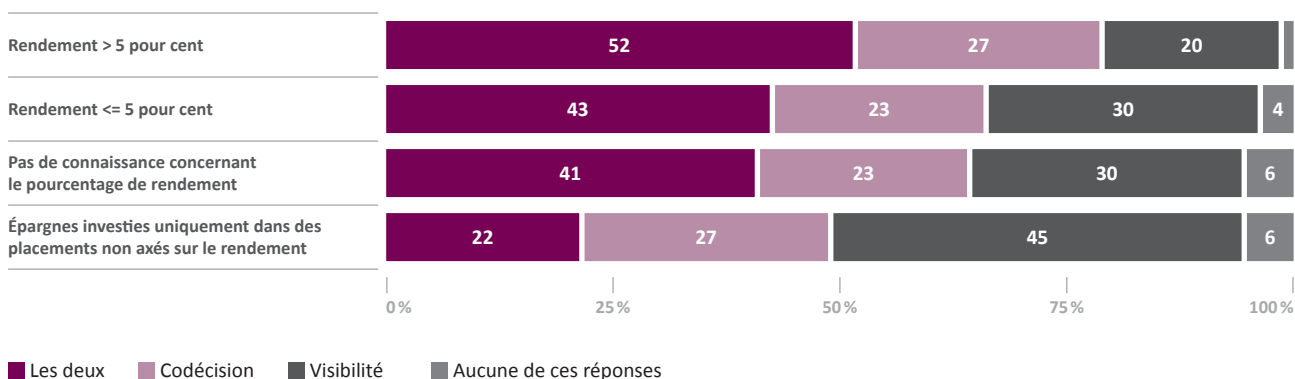
Comme le montre l'illustration 23, une personne sur deux ayant déjà de l'expérience avec les placements axés sur le rendement considère qu'il faut à la fois une meilleure visibilité et une plus grande codécision pour que la population perçoive davantage l'avoir de vieillesse LPP en tant que patrimoine personnel qu'ils ont accumulé par les cotisations versées tout au long de leur vie. Pour près de la moitié des personnes interrogées qui ont placé leurs épargnes uniquement dans des placements axés sur la sécurité au contraire, une plus grande visibilité serait suffisante. Ainsi, dans une certaine mesure, la visibilité est la porte d'entrée vers une plus grande conscience collective. Et ce n'est qu'une fois que celle-ci aura été éveillée qu'il faudra renforcer la codécision.

1) Celle-ci inclut la «visibilité de l'avoir en épargne LPP sur la déclaration d'impôts», la «visibilité de l'avoir de vieillesse LPP sur le relevé de fortune de la banque» ainsi qu'une appli qui permettrait de consulter l'avoir en épargne LPP, les intérêts et l'évolution des cours.»

2) Elle inclut la «possibilité de choisir soi-même la caisse de pension» ainsi que la «possibilité de choisir soi-même sa stratégie de placement».

Aspects renforçant le patrimoine – en fonction du type d'épargne (ill. 23)

«À votre avis, qu'est-ce qui pourrait contribuer à ce que vous considériez davantage votre avoir de vieillesse LPP comme une partie de votre patrimoine? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent à votre cas.)», personnes de 18 à 65 ans qui ont déjà versé des cotisations dans le 2^e pilier, données en pour cent



3.5. Intérêt pour les rentes variables

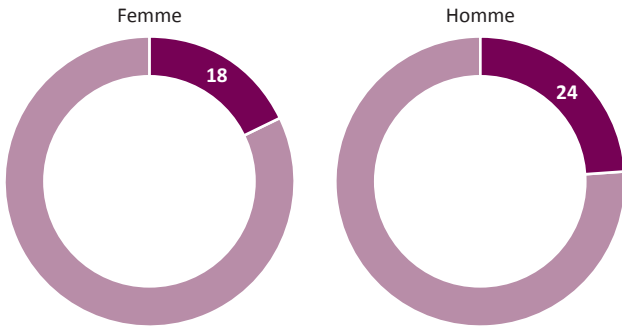
Une autre approche permettant de renforcer le caractère patrimonial mais aussi d'aborder les besoins individuels consiste en l'introduction de modèles de rente LPP alternatifs. On pourrait par exemple envisager une rente variable soumise aux fluctuations des cours, à l'image des actions ou d'un fonds indiciel. Cela impliquerait certes des risques de cours, mais aussi une performance moyenne nettement plus élevée. Actuellement, 21 pour cent opteraient pour une alternative au versement du capital et au placement en autonomie de la sorte si en moyenne, la rente était supérieure de 20 pour cent à celle promise avec le modèle classique, auquel cas ils toléreraient un montant parfois inférieur. Cette option ne suscite pas l'intérêt de la majorité, mais il s'agit néanmoins d'un segment de marché important.

La préférence pour un tel modèle de rente variable se répartit toutefois différemment suivant les personnes interrogées. L'illustration 24 montre la part de personnes interrogées d'un groupe de population qui favoriseraient le modèle de rente variable. Les hommes s'expriment plus souvent en faveur du modèle variable que les femmes. La mesure dans laquelle une personne s'informe au sujet des produits financiers et placements ou l'expérience qu'elle possède déjà en matière de placements axés sur le rendement a aussi une influence majeure en la matière. Plus d'un quart des personnes interrogées qui estiment s'y connaître en produits financiers et en placements choisiraient le modèle de rente variable, mais seulement un sixième des personnes moins informées. C'est par les personnes interrogées qui ont généré de bons résultats avec leurs placements axés sur le rendement au cours des 12 derniers mois que le modèle variable est le plus apprécié.

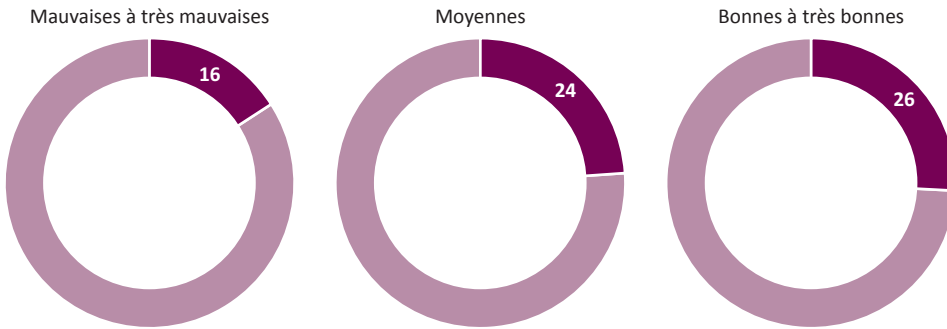
Préférence pour le modèle de rentes variables (ill. 24)

«Imaginez que vous puissiez avoir le choix entre deux modèles de rente différents au moment de votre retraite: **Modèle A: rente mensuelle fixe (comme c'est le cas actuellement en général), modèle B: rente variable dont le montant attendu est supérieur d'environ 20 pour cent à celui du modèle A en moyenne, mais qui peut aussi être inférieur en fonction de l'évolution des cours? Pour quel modèle de rente opteriez-vous?»**, données exprimées en pour cent

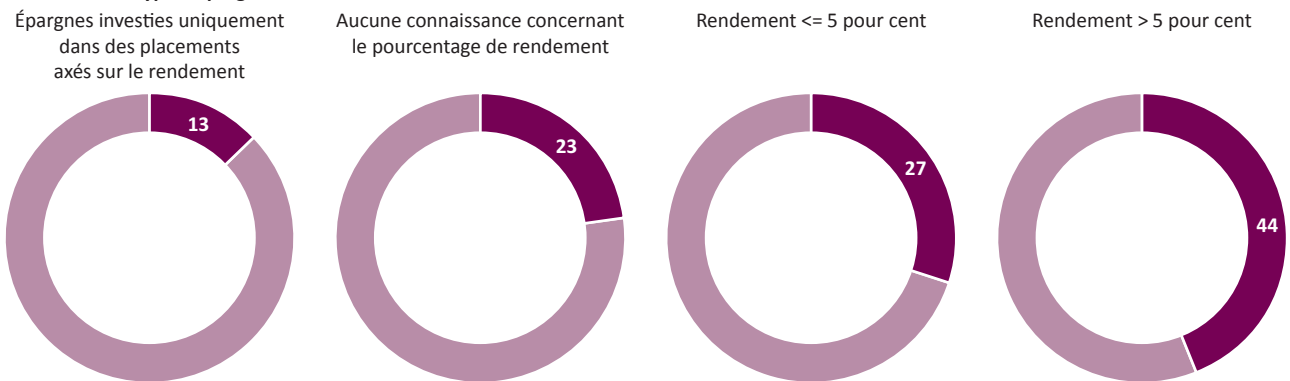
Selon le genre



En fonction des connaissances en matière de produits financiers et de placements



En fonction du type d'épargne



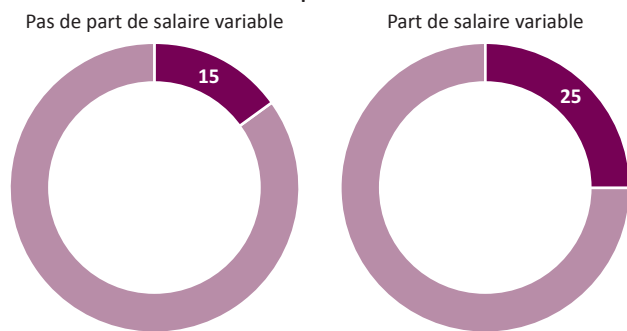
■ Préférence pour le modèle de rentes variable

Les expériences avec les revenus variables semblent jouer un rôle dans la préférence entre les deux modèles de rentes: cela se reflète également dans le fait que les personnes interrogées percevant une rémunération variable sont plus attirées par le modèle variable que celles qui reçoivent la même somme sur leur compte tous les mois (ill. 25). Et comme on peut s'y attendre, seule une personne sur dix environ qui souhaite percevoir une rente mensuelle fixe une fois à la retraite préfère le modèle de rentes variable, là où il est privilégié par un peu moins d'une personne sur trois qui prévoit un versement de capital.

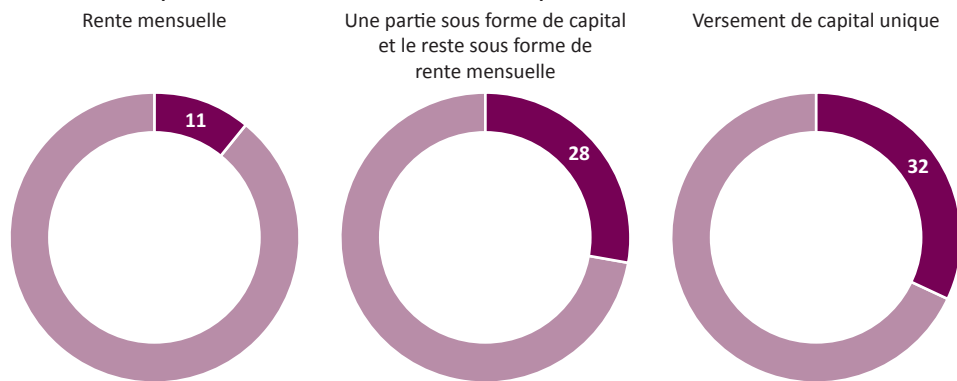
Préférence pour le modèle de rentes variable (ill. 25)

«Imaginez que vous puissiez avoir le choix entre deux modèles de rente différents au moment de votre retraite: Modèle A: rente mensuelle fixe (comme c'est le cas actuellement en général), modèle B: rente variable dont le montant attendu est supérieur d'environ 20 pour cent à celui du modèle A en moyenne, mais qui peut aussi être inférieur en fonction de l'évolution des cours? Pour quel modèle de rente opteriez-vous?», données exprimées en pour cent

En fonction du salaire axé sur les performances



En fonction de la préférence entre rente ou versement de capital



■ Préférence pour le modèle de rentes variable

4 Évaluations et analyses

La dernière partie de cette étude s'intéresse aux évaluations générales sur la prévoyance et le système de prévoyance en Suisse. Dans ce contexte, l'accent est mis sur les opinions concernant l'actuelle redistribution dans le 2^e pilier. Mais nous nous pencherons également sur les risques généraux et craintes en lien avec la propre vieillesse et les prestations de retraite.

4.1. Évaluation de l'actuelle redistribution

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP) prescrit un taux de conversion minimum pour la part obligatoire de l'avoire de vieillesse que les caisses de pension doivent respecter. La définition légale du montant du taux de conversion tient compte à la fois de l'espérance de vie statistique et du rendement attendu sur le capital. Dans le cadre de la dernière révision de la LPP en 2005, le taux de conversion a été réduit de 7,4 à 6,8 pour cent. Depuis, l'espérance de vie de la population suisse a encore augmenté d'une part; de l'autre, les rentes actuelles reposent sur des intérêts hypothétiques qui ne peuvent plus être générés. Enfin, la réglementation actuelle complique la tâche aux caisses de pension pour générer le rendement nécessaire sur le capital d'épargne. Les caisses de pension ont donc besoin d'une part conséquente des revenus générés par le capital d'épargne des assurés actifs pour couvrir les rentes de la population retraitée. Ces dernières années, les caisses de pension ont dû redistribuer plusieurs milliards de francs suisses des assurés actifs aux retraités.¹⁾ Ce type de redistribution n'est pas prévu dans le cadre d'une prévoyance selon le principe de capitalisation, et en ce sens, elle s'apparente à une «expropriation». Quelle est l'opinion de la population concernant l'actuelle redistribution intergénérationnelle dans le 2^e pilier? Comme nous l'avons déjà observé en 2021, les opinions sont partagées, au sens propre du terme (ill. 26). En 2022,

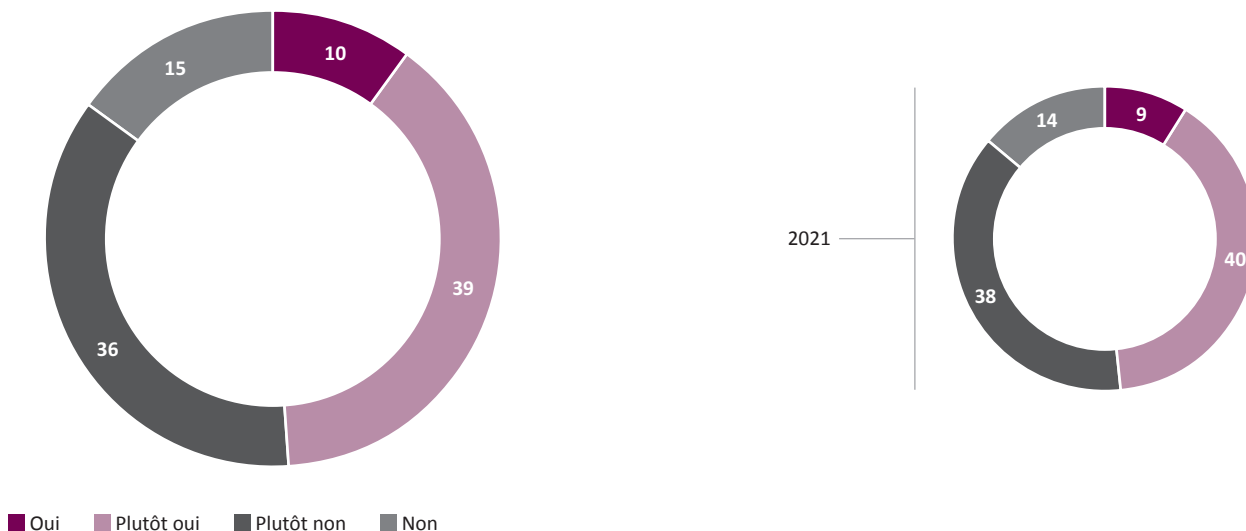
51 pour cent considéraient qu'il était injuste que les rendements générés par les avoirs de vieillesse des actifs soient utilisés pour financer les rentes de la population retraitée. 49 pour cent trouvent que la redistribution des rendements est juste – et ce bien que la plupart des personnes interrogées soient concernées par cette redistribution.

Mais tout le monde n'est pas concerné de la même manière par la redistribution: d'une part, la redistribution freine la croissance du capital d'épargne des assurés actifs. De l'autre, la redistribution garantit la couverture des rentes pour la population retraitée, dont le capital ne peut plus croître par le versement de cotisations; lorsque le taux d'intérêt technique ne peut pas être atteint ou seulement difficilement dans l'actuel environnement de taux défavorable. Du point de vue de la population retraitée, l'actuelle redistribution est donc perçue comme juste par la plupart (59 pour cent), tandis que les assurés actifs sont une majorité à la trouver injuste (56 pour cent, ill. 27).

1) Commission de haute surveillance (CHS PP)

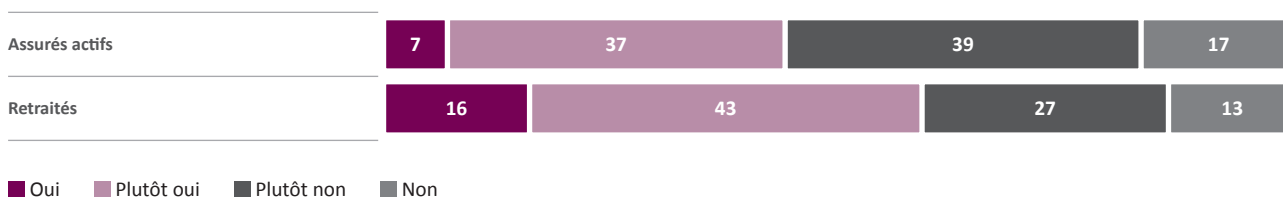
Caractère équitable de la redistribution (ill. 26)

«Trouvez-vous que la redistribution des rendements des actifs aux retraités est juste?», données en pour cent



Caractère équitable de la redistribution – assurés actifs et population retraitée (ill. 27)

«Trouvez-vous que la redistribution des rendements des actifs aux retraités est juste?», données en pour cent



Par conséquent, l'opinion concernant la redistribution est étroitement liée à la mesure dans laquelle la personne est concernée par celle-ci. Nous avons donc directement interrogé les assurés actifs concernant la redistribution actuelle de leurs «propres» rendements.

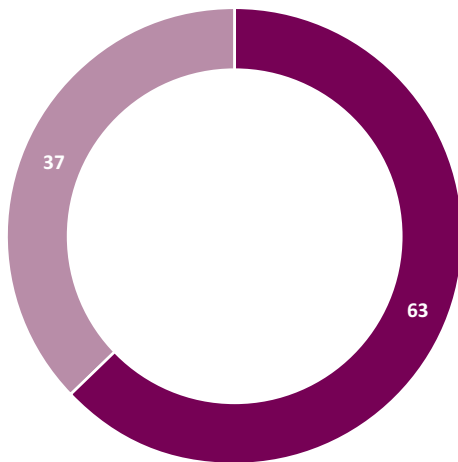
«63 pour cent des assurés actifs trouvent qu'il est injuste qu'une part des intérêts de leur compte de prévoyance LPP soit utilisée pour financer les rentes de la génération actuelle de retraités.»

Comme le montre l'illustration 28, 63 pour cent trouvent qu'il est injuste qu'une partie de la performance ou des intérêts de leur compte de prévoyance LPP soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités. Encore plus de personnes interrogées, à savoir 78 pour cent, trouveraient cela injuste qu'une partie des revenus de leur compte de prévoyance du pilier 3a soit utilisée pour financer les rentes actuelles. Les réponses à cette question hypothétique indiquent clairement que le caractère patrimonial accru du pilier 3a a un impact sur le positionnement concernant les rendements. Elles montrent aussi que 22 pour cent ne définissent pas de limites claires, même pour l'épargne vieillesse volontaire.

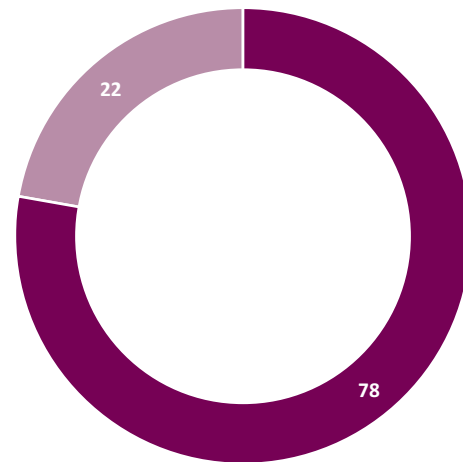
Redistribution et équité (ill. 28)

LPP: «Trouveriez-vous injuste qu'une partie de la performance ou des intérêts de votre compte de prévoyance LPP soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités?» **Pilier 3a:** «Trouveriez-vous injuste qu'une partie des performances ou des intérêts de votre compte de prévoyance 3a soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités?», uniquement personnes de 18 à 65 ans qui ont déjà effectué des versements dans la caisse de pension ou dans le pilier 3a, données exprimées en pour cent

Une redistribution des intérêts générés sur votre compte de prévoyance LPP est-elle injuste?



Une redistribution des intérêts générés sur votre compte de prévoyance 3a serait-elle injuste?



■ Oui ■ Non

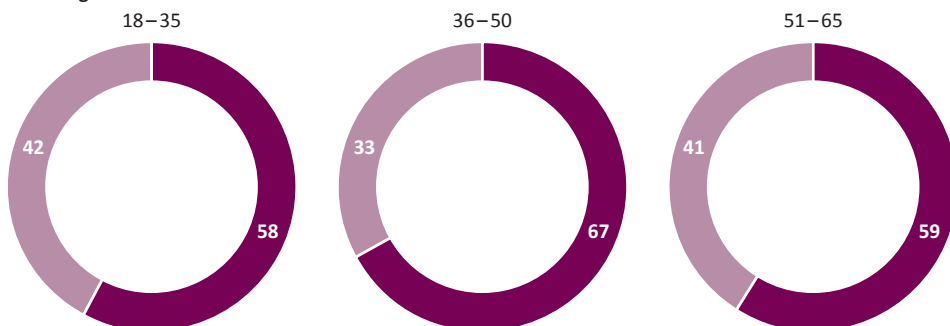
On observe certes des différences entre les assurés actifs quant à l'univocité avec laquelle un groupe de population considère la redistribution de leurs rendements de caisse de pension (ill. 29). Dans tous les groupes de population cependant, le point de vue selon lequel la redistribution des rendements générés par le propre avoir de vieillesse LPP à la population retraitée est prédominant. On remarque aussi que les jeunes actifs sont plus partagés s'agissant du caractère injuste de l'utilisation de leurs intérêts de caisse de pension pour les rentes de la population retraitée que les 36 à 50 ans, et ce bien que l'actuelle redistribution impacte en particulier les jeunes, puisque ces rendements détournés se cumulent au fil des ans.

Par conséquent, les jeunes perdent non seulement des intérêts, mais aussi des intérêts composés, c.-à-d. les rendements générés par les rendements passés. Les différences entre les sexes, en revanche, sont moins marquées, même si les femmes ont plus tendance à considérer l'utilisation actuelle des rendements de leurs avoirs de vieillesse LPP comme injuste que les hommes. Il est intéressant de voir également que les personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont moins enclines à considérer la redistribution comme une injustice que celles d'un niveau de formation inférieur.

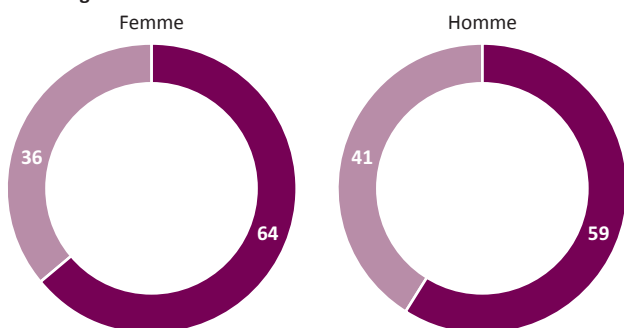
Redistribution considérée comme injuste dans le 2^e pilier (ill. 29)

«Trouveriez-vous injuste qu'une partie des performances ou des intérêts de votre compte de prévoyance LPP soit utilisée pour les prestations en capital de la génération actuelle de retraités?», uniquement personnes de 18 à 65 ans qui ont déjà effectué des versements dans la caisse de pension, données exprimées en pour cent

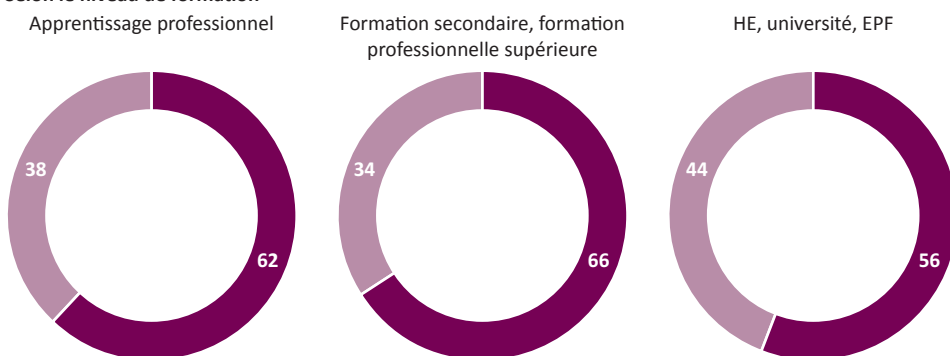
Selon l'âge



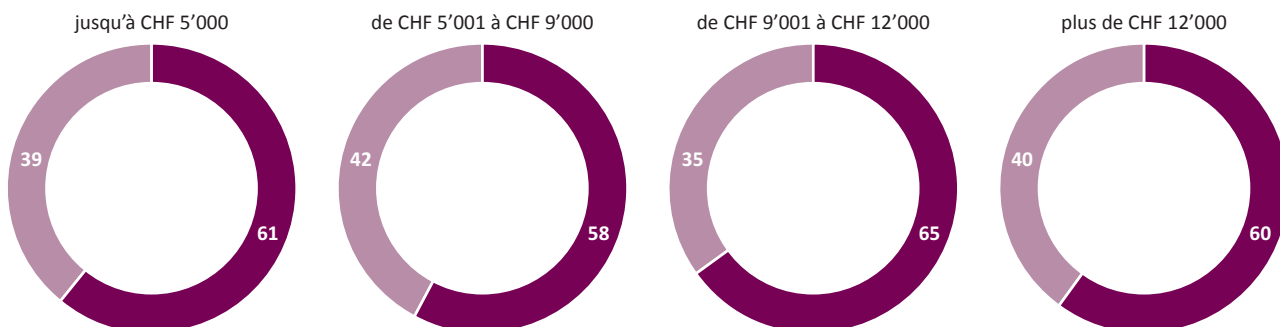
Selon le genre



Selon le niveau de formation



Selon le revenu



■ Oui ■ Non

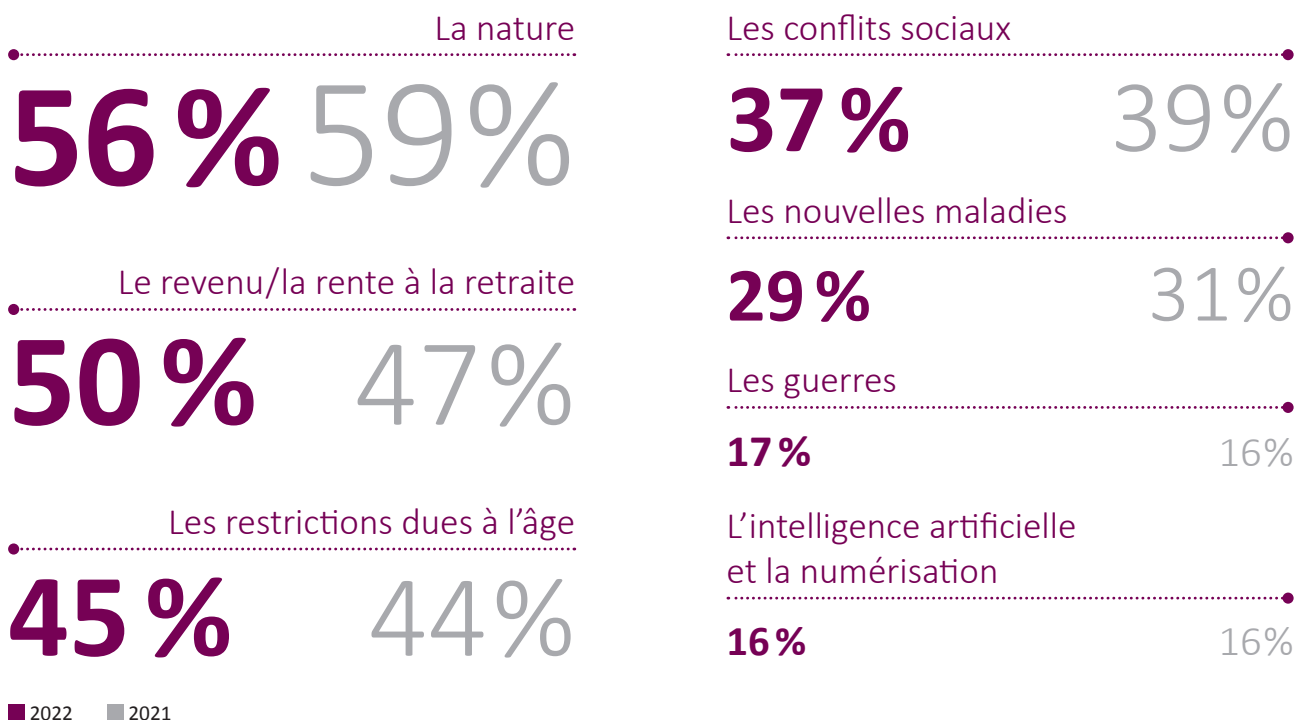
4.2. Craintes concernant la propre vieillesse

Qu'est-ce qui préoccupe le plus la population s'agissant de la propre retraite? Concrètement, les participants ont été interrogés sur ce dont ils se soucient le plus lorsqu'ils pensent au moment où ils auront eux-mêmes 70 ans. Comme le montre l'illustration 30, leurs craintes sont à la fois personnelles et liées à la société. Les évaluations restent stables comparé à l'enquête de l'an dernier. Dans la perspective de la retraite, la population continue de s'inquiéter de l'état de la nature d'ici là, suivi par les craintes que le revenu à la retraite ne soit pas suffisant. Comparé à l'an dernier, les conséquences du changement climatique préoccupent un peu moins la population.

La crainte de ne pas disposer de suffisamment d'argent à la retraite en raison de la situation actuelle du système de rentes a légèrement augmenté, passant de 47 à 50 pour cent. C.-à-d. qu'une personne sur deux s'inquiète de sa couverture financière une fois à la retraite. Cependant, il ne s'agit pas de la seule question personnelle qui préoccupe les Suisses en ce qui concerne leur retraite. 45 pour cent ont peur de ne plus être en pleine possession de leurs capacités lorsqu'ils pensent au moment où ils auront 70 ans. La préoccupation suivante est à nouveau liée à la société: 37 pour cent ont peur des conflits sociaux qui pourraient survenir à l'avenir. Cette part a légèrement baissé comparé à 2021.

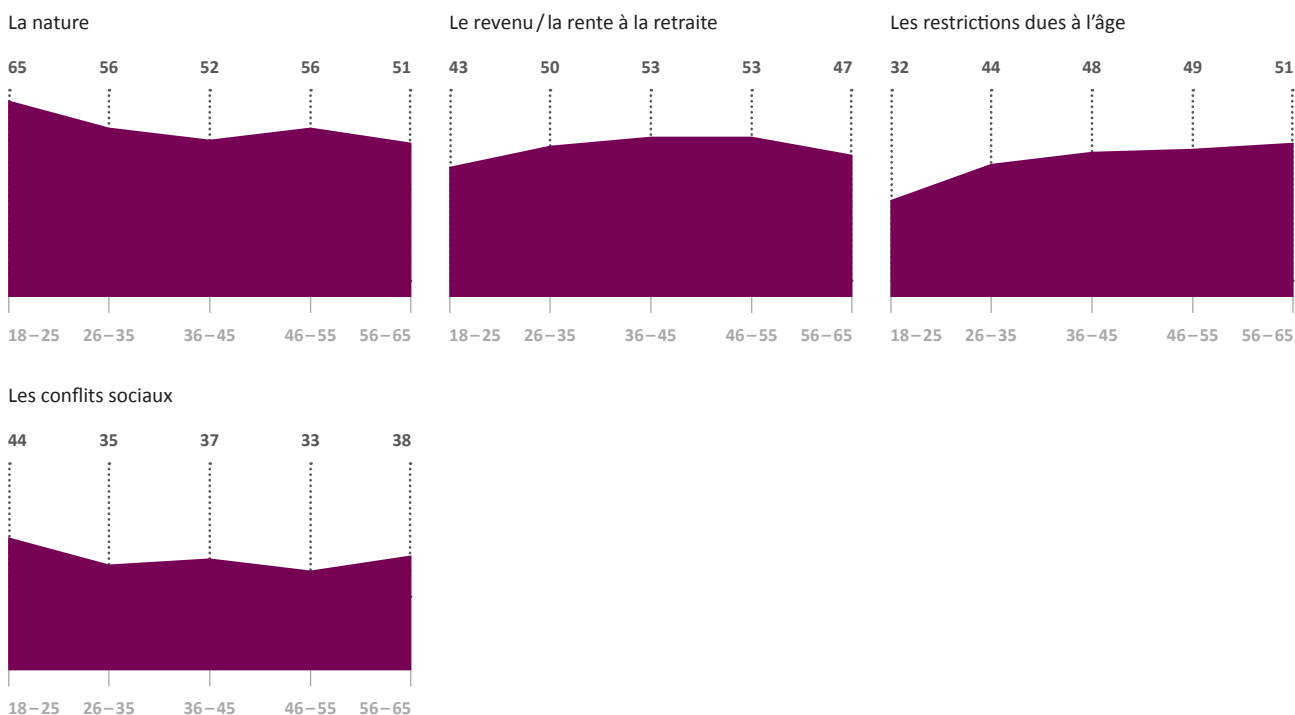
Inquiétudes concernant la propre retraite (ill. 30)

«Lorsque vous pensez au moment auquel vous aurez 70 ans, aujourd'hui, qu'est-ce qui vous inquiète le plus?», de 18 à 65 ans, données en pour cent



Inquiétudes concernant la propre retraite – en fonction de l'âge (ill. 31)

«Lorsque vous pensez au moment auquel vous aurez 70 ans, aujourd'hui, qu'est-ce qui vous inquiète le plus?», 18–65 ans, données exprimées en pour cent



Selon l'âge, la durée séparant la personne de la 70^e année est encore plus ou moins longue. Les inquiétudes autour du revenu à la retraite sont plus répandues chez les personnes de 36 à 55 ans – les plus jeunes et les plus âgées s'en préoccupent moins. Cependant, les différences en fonction de l'âge ne sont pas très marquées (ill. 31). On observe toutefois une augmentation constante avec l'âge en ce qui concerne les inquiétudes autour des restrictions liées à la santé. Contrairement au revenu, la proximité avec l'âge de la retraite n'apporte pas de sécurité supplémentaire en la matière.

4.3. Pertes attendues sur les avoirs de vieillesse

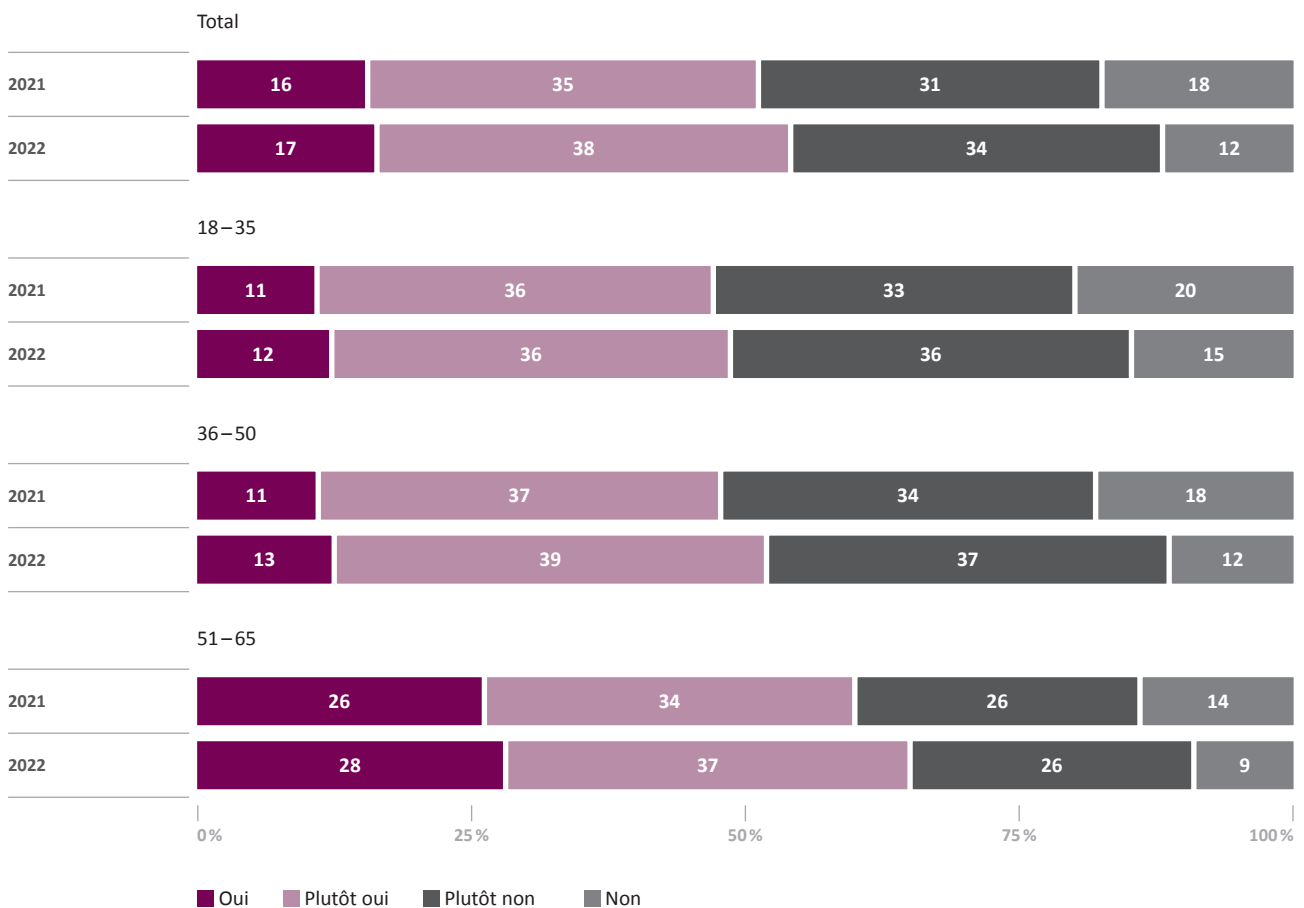
Outre l'état de l'actuel avoir de vieillesse épargné, les caisses de pension indiquent également l'avoir de vieillesse attendu sur l'attestation de prévoyance. À condition que le montant des cotisations versées par la personne assurée reste le même, cette valeur reflète le total attendu du capital épargné au moment du départ à la retraite. Le calcul de l'avoir de vieillesse attendu repose sur des hypothèses concernant la performance générée par l'assuré et la rémunération du capital. En raison du taux de conversion qui reste élevé, aujourd'hui, une part conséquente de la performance du capital d'épargne est utilisée pour financer les rentes de la génération actuelle

de retraités. Outre l'environnement de placement en général, des facteurs réglementaires peuvent aussi avoir pour effet que l'avoir de vieillesse anticipé aujourd'hui ne soit pas atteint au moment de la retraite.

En 2022, un peu moins de la moitié des personnes actives estiment qu'au moment de leur départ à la retraite, elles disposeront d'un capital LPP inférieur au montant actuellement attendu (ill. 32). Comparé à l'enquête de l'an dernier, en ce qui concerne l'espoir de recevoir l'avoir de vieillesse attendu au moment du départ à la retraite, la population suisse est un peu plus optimiste.

Attentes concernant l'évolution de l'avoir de vieillesse (ill. 32)

«En continuant à travailler comme avant, pensez-vous – que vous percevrez – la totalité de l'avoir de vieillesse attendu actuellement?», hors personnes retraitées, données exprimées en pour cent



Sur ce point, dans l'enquête de cette année, c'est plutôt la population active vieillissante qui estime plus fréquemment que son avoir de vieillesse effectif correspondra à celui anticipé sur son attestation de prévoyance à l'âge de la retraite. En règle générale, la population active plus âgée

considère qu'elle recevra l'avoir de vieillesse attendu une fois à la retraite. Chez les moins de 51 ans en revanche, on constate un nombre égal de personnes qui croient que leur avoir prévu sera atteint et de personnes qui pensent qu'il sera plus faible.

4.4. Risques perçus dans le 2^e pilier

Comme nous l'avons montré, dans l'enquête de cette année aussi, un peu moins d'une personne sur deux en âge de travailler estime qu'elle ne recevra pas la totalité de l'avoir de vieillesse prévu aujourd'hui lorsqu'elle atteindra l'âge de la retraite. Qu'est-ce qui explique ces perspectives pessimistes? Comme auparavant, aux yeux de la population, ce sont surtout les décisions politiques concernant la modification des conditions cadres imposées aux caisses de pension qui pourraient avoir pour effet qu'elle aura épargné moins d'argent dans le 2^e pilier à l'âge de la retraite que le montant attendu aujourd'hui (ill. 33). Comparé à l'enquête de l'an dernier cependant, les personnes interrogées évaluent les risques réglementaires comme plus faibles. Néanmoins, dans l'enquête de cette année aussi, la population voit le principal risque pour son avoir de vieillesse dans la baisse du taux de conversion.

Évaluation des risques pour le propre avoir de vieillesse LPP (ill. 33)

«Comment estimez-vous le risque que les fonds versés dans la caisse de pension et leurs rendements (intérêts, etc.) ne soient pas entièrement affectés à votre avoir de caisse de pension quand vous aurez l'âge de la retraite? Évaluez les risques des facteurs suivants:», hors personnes retraitées, la valeur présentée est la moyenne arithmétique



C'est frappant, en fin de compte l'absence de baisse du taux de conversion par les politiques jusqu'ici a nettement contribué à ce qu'une part importante des revenus du capital de l'avoire LPP ne profite pas aux épargnants actuels, mais soit utilisée pour financer les rentes d'aujourd'hui. Par conséquent, c'est plutôt l'absence de baisse du taux de conversion qui fait fondre l'avoire de vieillesse attendu, et non le contraire.

L'opinion répandue au sein de la population active selon laquelle une baisse du taux de conversion réduirait le propre avoire de vieillesse, révèle encore dans l'enquête de cette année un véritable problème de perception de la prévoyance professionnelle et du système par capitalisation qui l'accompagne. Plutôt que de la considérer comme une prévoyance pour leur propre retraite, les actifs d'aujourd'hui considèrent la LPP du point de vue de l'actuelle génération de retraités. Là aussi, on voit nettement que les épargnes dans le 2^e pilier ne sont pas perçues comme un capital épargné pour la propre retraite. Au contraire, l'opinion dominante est que

le capital LPP servirait à garantir les rentes en général. Cela montre clairement que dans les têtes de la population suisse, le concept de redistribution, normalement réservé au 1^{er} pilier, est tacitement transposé au 2^e pilier.

Après la baisse du taux de conversion, la baisse du taux d'intérêt sur le capital d'épargne est considérée comme le deuxième plus gros risque (ill. 33). Contrairement à la baisse du taux de conversion, une baisse du taux d'intérêt a effectivement un effet sur l'évolution de l'avoire de vieillesse. Les motifs d'une baisse des taux pourraient être liés à un environnement de placement dégradé. Ils portent principalement sur les prescriptions réglementaires – notamment sur la redistribution à l'actuelle génération de retraités en raison de l'absence de baisse du taux de conversion malgré l'augmentation de l'espérance de vie. C'est précisément ce risque, et notamment « l'expropriation » au profit des rentes actuelles, que les personnes interrogées évaluent comme un risque léger ou modéré – à peine plus élevé que le risque que la caisse de pension connaisse des difficultés financières.

4.5. Conclusion

En Suisse, le capital d'épargne LPP compte parmi les principales valeurs patrimoniales des assurés actifs. Pour les personnes à la retraite, le 2^e pilier représente la part la plus importante du revenu de la population. Avec la participation accrue des femmes aux revenus du foyer, l'importance de la prévoyance professionnelle pour la propre retraite va encore augmenter. Comme le montrent les résultats de cette étude, la population n'a pourtant pas conscience de l'importance de ce capital épargné. Elle continue à penser que l'AVS a plus de poids. De plus, la population perçoit les cotisations dans la prévoyance professionnelle plutôt comme une forme de taxe ou d'impôt. Cela nuit encore davantage au principe fondamental de la prévoyance professionnelle, conçue en tant qu'épargne pour la propre retraite.

Cette perception générale de la prévoyance professionnelle explique pourquoi la population ne saisit pas suffisamment l'ampleur de l'actuelle redistribution dans le 2^e pilier. Par conséquent, il faut renforcer la perception de la prévoyance professionnelle en tant que système par capitalisation: un investissement des assurés actifs dans leur propre patrimoine, qui leur permet de conserver leur niveau de vie une fois à la retraite. Une plus grande visibilité et plus de codécision concernant le capital de prévoyance LPP permettraient d'atteindre les objectifs. Cependant, la perception des cotisations LPP en tant qu'investissement n'est pas suffisante à elle seule. Ce n'est que si la population est consciente de l'importance des intérêts composés pour l'évolution du propre avoire de vieillesse et ainsi pour le revenu à la retraite qu'elle pourra saisir l'ampleur du détournement de la performance qui a lieu actuellement. Pour ce faire, une certaine connaissance des produits financiers et des placements est toutefois nécessaire.

5 Méthode

5.1. Collecte de données

L'enquête a été réalisée du 10 au 27 janvier 2022. 1'678 entretiens complets ont été effectués.

5.2. Contrôle par échantillonnage

Le contrôle par échantillonnage a été pondéré ensuite au moyen de la procédure IPF (Iterative Proportional Fitting, également appelée Raking ou Raking Ratio). Les personnes de toutes les sources de l'enquête ont été prises en compte équitablement dans la pondération. L'ensemble de base est la population de 18 à 79 ans domiciliée à titre permanent en Suisse germanophone et francophone. Les caractéristiques de pondération comprennent l'âge, le sexe, le niveau de formation ainsi que l'orientation politique (préférence pour un parti). Les distributions marginales de ces caractéristiques ont été prises en compte séparément pour la Suisse germanophone et la Suisse francophone, les différentes régions linguis-

tiques étant également prises en compte dans la pondération. Cette pondération garantit une représentativité sociale et démographique élevée de l'échantillon.

L'erreur d'échantillonnage calculée pour les échantillons aléatoires ne peut pas être directement transposée aux enquêtes opt-in pondérées. La représentativité de cette enquête est toutefois comparable à un contrôle par échantillonnage avec un échantillon aléatoire présentant une erreur d'échantillon de +/- 2,6 points de pourcentage (pour une part de 50 pour cent et une probabilité de 95 pour cent).

5.3. Différences d'arrondi dans les graphiques

Les pourcentages ont été arrondis à des chiffres entiers dans les graphiques. Par conséquent, il peut arriver que le total des pourcentages arrondis ne soit pas égal à 100.

Zurich Suisse
Fondations collectives Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
www.zurich.ch | www.vita.ch

